

VILLE DE TAVERNY

PEDT

Projet
Éducatif
Territorial
2018 / 2020



Édito

Offrir à chaque enfant tabernacien la possibilité d'apprendre dans de bonnes conditions, mais aussi de grandir et de s'épanouir dans sa ville, est l'un des fondements de notre action publique. L'intérêt de l'enfant occupe le cœur de nos priorités car s'y jouent leur avenir, celui de notre ville et celui de notre société.

Nous avons décidé d'engager depuis maintenant 5 ans la mise en place d'une politique locale éducative ambitieuse, visant à favoriser la réussite de chaque enfant tabernacien, tout en installant un dialogue et un travail de fond avec l'ensemble des acteurs qui composent la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves, représentants de l'Éducation nationale, animateurs, partenaires associatifs).

Ce projet éducatif territorial (PEDT) qui en résulte a ainsi été élaboré en co-construction avec tous ces acteurs qui interviennent auprès de l'enfant, et en collaboration avec tous les services municipaux qui prennent part au quotidien des enfants (action éducative, jeunesse, culture, sports, centres sociaux). Il vient formaliser la démarche globale impulsée par la ville et la mise en place d'un cadre cohérent qui offre un panel très riche d'activités aux enfants.

En étant l'une des premières villes du département à voir son PEDT validé par les partenaires institutionnels, l'ambition de Taverny de mettre le bien-être des enfants au cœur de sa politique éducative - en partenariat avec l'ensemble des membres de la communauté éducative - et sa place de territoire innovant sont ainsi reconnues et confortées.

Nous avons en effet innové, par exemple, en renforçant les taux d'encadrement de la pause méridienne pour un meilleur accompagnement des enfants, ou encore en mettant l'accent sur les activités culturelles à l'école - formidable outil d'émancipation et de développement individuel, mais aussi d'ouverture vers l'autre et de lutte contre les inégalités sociales - avec la création de plusieurs classes orchestres.

Notre municipalité est ainsi fière d'accompagner quotidiennement et durablement les enfants tabernaciens, et de mettre à leur disposition tous les outils nécessaires à leur réussite et leur épanouissement.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour continuer résolument en ce sens et pour construire, ensemble, cette réussite éducative en proposant des actions citoyennes, culturelles ou sportives sur tous les temps d'accompagnement de vos enfants.

Très cordialement,

Florence PORTELLI
Maire de Taverny
Conseillère régionale d'Île-de-France

Nicolas KOWBASIUK
Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,
au Périscolaire et à la Petite enfance

Projet Éducatif Territorial

2018 / 2020

DIAGNOSTIC

1 PRÉSENTATION DE LA VILLE	4
2 PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET	6
3 ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	7
4 ACTIVITÉS MENÉES SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS	7
A ACTIVITÉS PROPOSÉES SUR LES TEMPS SCOLAIRES	7
B ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, MATIN, MIDI, SOIR	8
C ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES LE SOIR, LE MERCREDI ET LES VACANCES	9
5 L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS	12
6 BILAN ET PERSPECTIVE DU PREMIER PEDT	12
A UNE VISION POLITIQUE	12
B LE RETOUR DES ACTEURS	12
C LE FONCTIONNEMENT DU PEDT	13
D L'ATTEINTE DES OBJECTIFS	14
E LES PERSPECTIVES	15

CONTENU DU PEDT

1 LES AXES PRÉVUS DANS LE PEDT	16
A DÉFINITION DES OBJECTIFS PAR CATÉGORIE	16
B LES OBJECTIFS PAR AXES ÉDUCATIFS	17
Axe 1 Assurer l'intégrité physique et morale de tous : « L'enfant avec lui-même »	18
Axe 2 Développer les actions liées à la prévention, à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté : « L'enfant dans la société »	18
Axe 3 Favoriser l'accès à la culture, aux sports et à la pratique artistique et sportive : « L'enfant avec les autres »	18
2 LA MISE EN ŒUVRE	18
3 LA COMMUNICATION	19
4 LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION	19

DIAGNOSTIC



1 PRÉSENTATION DE LA VILLE

La Ville de Taverny compte 26 351 habitants (source INSEE 2015). Près de 45 % du territoire communal est dédié aux parcs et jardins, aux espaces naturels sensibles, aux terrains agricoles et à la forêt domaniale de Montmorency non constructible. Elle a connu un essor démographique important avec une population multipliée par trois depuis 1962. La commune fait partie de l'agglomération Val Paris qui regroupe les villes de: Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Paris, Eaubonne, Ermont, Franconville, Frépillon, Herblay, La Frettesur-Seine, Le Plessis Bouchard, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt Sannois et Taverny.

Comme le reste du département, elle s'est fortement urbanisée pendant la deuxième moitié du 20^e siècle. L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale.

Un passé riche donne à la commune un héritage patrimonial historique important. Des vestiges témoignent d'une occupation allant de la période gallo-romaine à nos jours en passant par le Moyen-âge, la Révolution Française et les deux guerres mondiales. Elle dispose également d'un patrimoine naturel remarquable grâce aux bois, forêt domaniale, et parcs qui s'étendent sur le territoire. L'accès à la culture est riche grâce à la médiathèque, au Théâtre Madeleine Renaud, au conservatoire de musique et de théâtre et aux nombreuses associations. Enfin, les nombreux équipements sportifs municipaux et intercommunaux (piscine, tennis, stades, gymnases, pistes d'athlétisme) permettent la pratique de nombreuses disciplines qu'elles se pratiquent en salle ou en extérieur. Étendue sur plus de 10 km², la commune est divisée en 8 quartiers.

La géographie scolaire tabernacienne est issue de l'histoire démographique et sociologique de la ville. L'équipe municipale hérite donc d'une histoire de scolarisation qui a épousé les mouvements sociétaux d'urbanisation des villes de banlieue. S'étendent donc sur le territoire des écoles construites à la fin du XIX^e siècle début du XX^e, bâtiments de charme mais disposant de peu d'espace, et de petites écoles proches des habitations construites lors des phases de densification des banlieues entre les années 60 et 80, fonctionnelles, mais peu esthétiques qui offrent des espaces intéressants pour des enfants passant leurs matinées et leurs après-midis à l'école. L'augmentation du travail des femmes a généré l'augmentation des besoins en accueil périscolaire et en restauration scolaire dans des bâtiments qui ne sont pas prévus à cet effet. Les petites écoles maternelles construites au cœur des résidences ne bénéficient pas des mêmes possibilités que les plus importantes, mais disposent d'espaces appropriés pour atténuer les effets de la vie en collectivité pour les enfants. Néanmoins, certaines maternelles restent éloignées de plusieurs centaines de mètres de l'école élémentaire associée.

1 • Les Côteaux

Le quartier des Côteaux se situe au Nord de la Ville. Il est intégré au domaine de la forêt de Montmorency. La densité du quartier est faible car il est constitué aux 2/3 de forêt. L'habitat est composé d'une zone résidentielle (pavillons et résidences collectives). On y trouve une école maternelle et une école élémentaire.

2 • Centre Ville / Gare

Le quartier du Centre Ville est constitué d'habitat individuel de type maison de ville ainsi que de quelques logements collectifs récents et plus anciens. L'Hôtel de Ville, la Poste annexe et de nombreux commerces de proximité s'y trouvent. Le milieu sociologique est mixte. On y trouve une école élémentaire et une maternelle ainsi qu'une école primaire privée conventionnée : l'école Sainte-Marie. Une étude urbanistique est en cours sur ce quartier.

3 • Les Lignièrès

Le quartier des Lignièrès est un quartier bâti entre les années 70 et 90. Construit sur d'anciens champs, il regroupe des logements sociaux, des zones pavillonnaires et des copropriétés, ainsi qu'une aire d'accueil des gens du voyage. On y trouve une maternelle.

4 • Mermoz / Les Écouardès

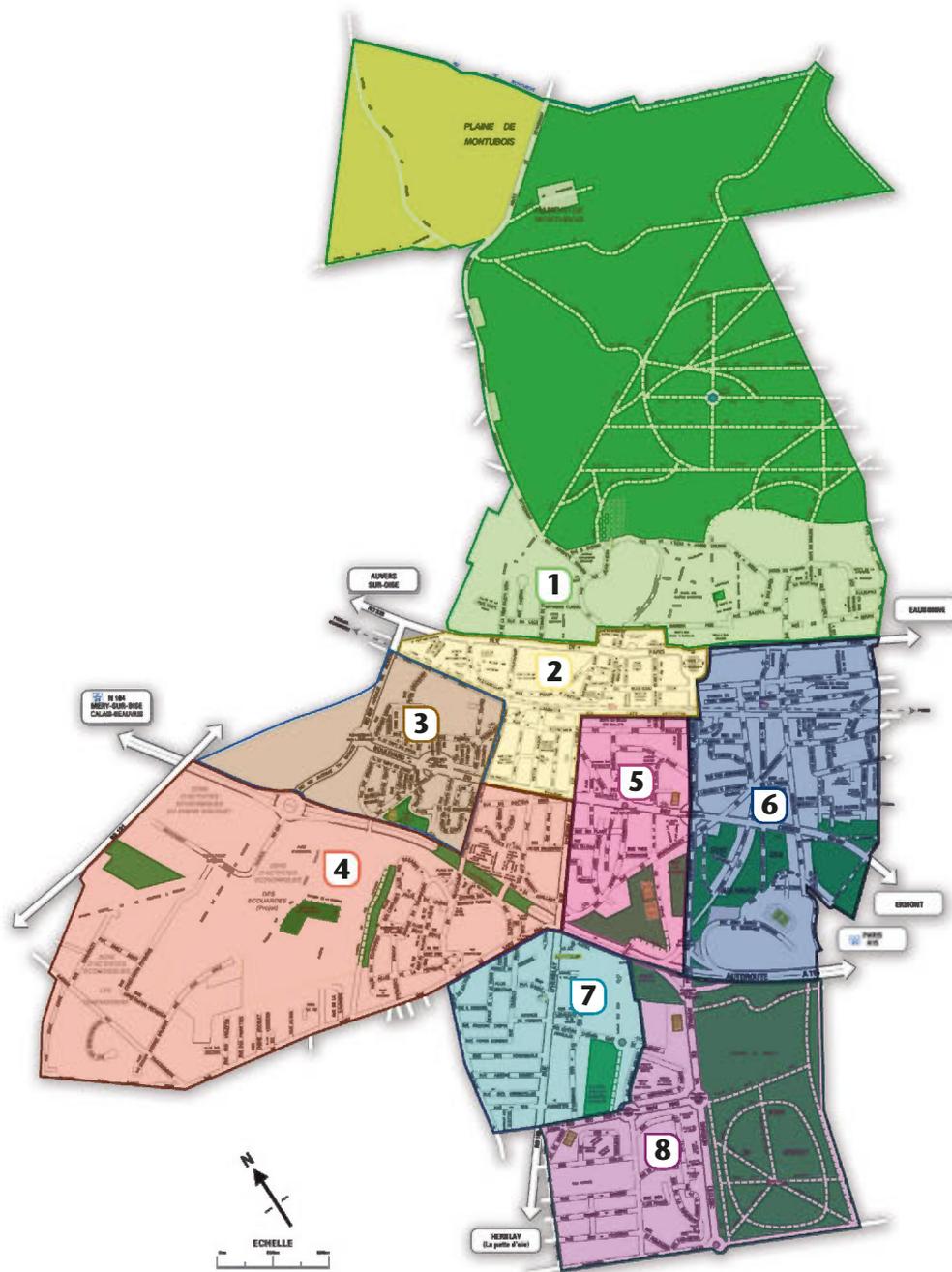
Ce quartier abrite la zone d'activités des Châtaigniers. La majorité des logements se situe dans la zone Mermoz. On y trouve une cité scolaire maternelle et élémentaire, un lycée, deux gymnases, un petit centre commercial, des jardins familiaux et la résidence de jeunes actifs.

5 • Jean-Bouin / Les Sarments

Ce quartier est assez dense, on y trouve des infrastructures sportives importantes : terrain de foot – tennis – gymnase. C'est également dans ce quartier que se situe la caserne des pompiers. Dans le quartier des Sarments/Jean Bouin, on trouve la crèche familiale, le centre social Vigneron, deux écoles maternelles et la plus grande école élémentaire de la ville. Un programme urbain est en cours, comprenant des logements en accession à la propriété et une zone commerciale en rez-de-chaussée.

6 • Vaucelles

Le quartier de Vaucelles est à la limite de la commune voisine de Saint-Leu-la-Forêt. Il s'étend de l'entrée de la rue de Paris à la place de Vaucelles dans un sens et de la rue de Paris au boulevard du Temps des Cerises dans l'autre sens. Une école maternelle se situe dans ce quartier. Cette école est très fréquentée sur les temps périscolaires. La population est active.



7 • Verdun / La Plaine

Construit sur d'anciens champs, le quartier de Verdun-La Plaine abrite une des premières écoles de la ville. Il a connu de grands bouleversements urbains tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. Beaucoup d'équipements ont été créés comme la piscine devenue intercommunale, la médiathèque Les Temps Modernes, le théâtre Madeleine-Renaud, la Maison de la Petite Enfance Les Minipousses qui regroupe un multi-accueil et un Relais d'Assistantes Maternelles. Enfin, ce quartier dispose d'un collège, d'un lycée, d'un gymnase et d'un terrain de sports. Une étude urbanistique est en cours sur ce quartier. La prise en compte des difficultés liées à la restauration scolaire des écoles élémentaires Verdun - La Plaine et de la maternelle Robert-Doisneau est au centre du projet.

8 • Carré-Sainte-Honorine

Le Carré-Sainte-Honorine est un quartier constitué essentiellement d'immeubles. On y trouve des résidences privées et des résidences HLM, ce qui donne à ce quartier une grande mixité sociale. Il est situé à la frontière sud de la ville à la limite de Beauchamp. Les trois écoles maternelles de ce secteur ont la particularité d'être de petite taille (trois classes chacune). Elles avaient été construites dans les années 80 près des habitats afin de permettre aux familles d'aller à pied à l'école. Elles sont les satellites d'une seule école élémentaire, seconde en nombre de classes et d'élèves de la ville (15 classes). Un programme urbain avec une partie en logements sociaux et une partie en accession à la propriété est également en cours. Le centre social Georges-Pompidou s'y verra intégré au rez-de-chaussée d'un des immeubles.

2 PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PROJET

Sur le territoire de la commune, on compte dix-sept écoles publiques (dix maternelles et sept élémentaires) pour le temps scolaire et autant d'accueils de loisirs pour le temps périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire), auxquels il faut ajouter une école primaire privée conventionnée (maternelle et élémentaire) : l'école catholique Sainte-Marie et une école privée non conventionnée Montessori.

Le périmètre est élargi, sur les temps extra-scolaires, aux accueils de loisirs de la ville, ainsi qu'aux deux centres sociaux et aux services culturels, sportifs et associatifs.

Le public visé est celui des enfants âgés de trois à onze ans.

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE CONCERNÉS :

Dix-sept écoles publiques dont dix écoles maternelles, sept écoles élémentaires, un établissement d'enseignement privé regroupant maternelle et élémentaire et une école privée non conventionnée Montessori.

ÉCOLES MATERNELLES

École	Adresse	Enfants
Anne-Frank	72, rue des Lilas	71
Belles Feuilles	7, rue des Primevères	70
Marcel-Pagnol	19, rue des Lilas	76
Robert-Doisneau	147, rue d'Herblay	119
Marie-Curie	81, rue Gabriel-Péri	150
Charles-Perrault	112, rue du Maréchal Foch	122
Croix Rouge	Rue Jesse-Owens	109
René-Goscinny	Rue Guillaume-Dupuytren	107
Jean-Mermoz	16 rue Jean-Mermoz	101
Jules-Verne	Rue de Pierrelaye	126

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École	Adresse	Enfants
Marcel-Pagnol	Rue des Écoles	377
Foch	144, rue du Maréchal Foch	267
Louis-Pasteur	78, rue Gabriel-Péri	263
Verdun	7, rue Philippe Leraudat	171
La Plaine	151, rue d'Herblay	130
René-Goscinny	50, rue de la Treille	373
Jean-Mermoz	18 rue Jean-Mermoz	265

ÉCOLE CATHOLIQUE SAINTE-MARIE

École	Adresse	Enfants
Sainte-Marie Maternelle	Place de Vaucelles	3 classes environ 85 enfants
Sainte-Marie Élémentaire	Place de Vaucelles	5 classes environ 145 enfants

MAISON DES ENFANTS DE TAVERNY - ÉCOLE MONTESSORI

La maison des enfants accueille 41 enfants entre 3 et 5 ans (section maternelle répartie sur deux classes en groupe d'âges mélangés) et 6 enfants entre 6 et 7 ans (dans une même classe, section élémentaire 6-9 ans).

NOMBRE D'ENFANTS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS :

Près de 1200 en écoles maternelles et près de 2000 en écoles élémentaires soit près de 3200 enfants (chiffres année scolaire 2018/2019).

LES ACTEURS DU PEDT

Le PEDT est le fruit de la collaboration entre les différents acteurs de la communauté éducative. Tous œuvrent pour le bien de l'enfant. Le PEDT ne peut vivre que par ses acteurs. Ils sont une part indiscutable du public partie prenante du projet. Les adultes intervenants dans ce cadre sont tous au service des enfants, quel que soit leur rôle dans la vie de ces derniers.

En fonction des différents temps de la journée, l'enfant change d'adulte référent. Ce sont ces adultes qui sont les acteurs éducatifs de ce projet, chacun à sa mesure.

Les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils œuvrent principalement lors du temps familial. Ils sont partie prenante dans la réussite scolaire de leurs enfants en assurant le relais des apprentissages de l'école, mais également par l'intérêt qu'ils portent à la vie de l'école, à son fonctionnement, au suivi des leçons, au dialogue qu'ils entretiennent avec l'équipe éducative. Parents d'élèves ou parents représentants élus, tous jouent un rôle essentiel dans la réussite des enfants à l'école.

Les enfants passent leur journée à l'école et en dehors entourés d'adultes professionnels, qu'il s'agisse des enseignants, des ATSEM, des animateurs, du médecin scolaire, des éducateurs sportifs, des dummies, des intervenants (...) Ils apportent et enrichissent le PEDT, chacun par sa spécificité, sa technicité, et par sa valeur ajoutée, toutes complémentaires. Tous ces professionnels œuvrent dans l'unique intérêt de l'enfant afin de favoriser son éveil et son épanouissement.

Durant le temps extra-scolaire, de nombreux enfants ont la chance de participer régulièrement à des activités proposées par les associations. Le large tissu associatif tabernicien permet aux enfants de s'épanouir dans une discipline de leur choix, de découvrir des pratiques variées, de s'intégrer dans des groupes différents de ceux de l'école et de s'investir, quand ils grandissent dans la vie de l'association et de ce fait dans la vie de la ville.

Sans la participation de tous ces acteurs, le PEDT ne pourrait vivre et évoluer au fur et à mesure des besoins des enfants et des évolutions rapides de la société.

3 ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels, sportifs et des espaces naturels d'une grande qualité.
- Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs afin de leur donner les mêmes chances de réussite.
- Une sectorisation dépassée qui ne répond plus à l'équilibre des capacités d'accueil des locaux scolaires.

Les établissements scolaires :

Le territoire de la commune est vaste et coupé par une voie de chemin de fer, ainsi qu'une autoroute (A115) rendant la communication entre les quartiers nord et sud difficile.

La ville de Taverny dispose de 10 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires réparties sur tout le territoire communal. Le choix fait dans les années 70 de construire des écoles maternelles au cœur des quartiers rend aujourd'hui ce parc difficile à gérer et les déplacements pour les familles, entre deux écoles, compliqués.

Certaines écoles maternelles voient leurs élèves répartis sur trois écoles élémentaires différentes. Le travail de préparation à l'entrée en CP pour les enseignants de grande section est donc, de ce fait, trois fois plus compliqué (ex : école Croix Rouge).

Pour y remédier il faudrait envisager à l'avenir de faire des groupes scolaires où les écoles maternelles et élémentaires seraient implantées sur un même site.

Les écoles nécessitent de gros travaux de remise en état qui ne pourront se faire que sur plusieurs années. Les écoles ont besoin d'être modernisées (structurellement, informatiquement – mise aux normes).

La ville a engagé depuis 2014 d'importants travaux de réhabilitation et de modernisation tels que blocs sanitaires, toitures, sécurisations, vidéo projecteur interactif (VPI)...

Les accueils de loisirs :

La ville dispose d'accueils de loisirs le matin, le midi, le soir, le mercredi et durant les vacances :

- La Clé des Champs pour les maternelles (structure indépendante). Cette structure se trouve à proximité de la piscine, de la médiathèque et d'un gymnase.
- Des accueils de loisirs au sein des écoles : Curie, Perrault, Goscinny, Mermoz, Croix rouge, Jules-Verne, Belles Feuilles, Anne-Frank et Pagnol pour les maternelles ; Pasteur, Foch, Goscinny, Mermoz, Verdun / La Plaine et Pagnol pour les élémentaires.

La fréquentation des accueils de loisirs varie en fonction du temps d'accueil, du quartier et de la taille des écoles. Ces disparités peuvent conduire à certaines inégalités, parfois au profit des grosses structures, parfois au profit des plus petites. Cette configuration conduit à un travail important pour assurer l'équité de traitement et de service pour tous les enfants de la ville.

À deux exceptions près (école élémentaire La Plaine et maternelle Doisneau), chaque établissement dispose d'une restauration scolaire dans son enceinte.

Le premier PEDT a permis d'augmenter les taux d'encadrement de la pause méridienne.

Les trois quarts des élèves sont demi-pensionnaires. Ce chiffre est en constante augmentation ce qui a obligé certaines écoles à faire jusqu'à 3 services sur le temps de la pause méridienne.

4 ACTIVITÉS MENÉES SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS

A ACTIVITÉS PROPOSÉES SUR LES TEMPS SCOLAIRES

Articulations des services municipaux et de l'Éducation Nationale.

La ville organise, avec la participation d'intervenants municipaux professionnels (éducateurs sportifs, dumistes, agents de la médiathèque, artiste plasticien), des activités sur le temps scolaire.

Les activités sportives sont partagées entre les services de la ville et par les maîtres-nageurs du Val Parisis pour la natation, la piscine ayant été transférée en 2015. Le partenariat entre les services sportifs et l'Éducation nationale fait l'objet d'une convention annuelle validée par les services de l'Éducation nationale.

Les séances de natation sont proposées aux enfants de maternelle et d'élémentaire. Les cycles sont construits avec le conseiller pédagogique de circonscription et adaptés au programme scolaire.

Une équipe d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), en concertation avec le conseiller pédagogique et les enseignants, propose et réalise des interventions ayant pour objectifs de véhiculer les valeurs du sport et d'accompagner les enfants dans leur développement.

Par ailleurs, les professionnels de l'EMS (école municipale des sports) accompagnent les équipes enseignantes et/ou de l'USEP (Union Sportive de l'enseignement du premier degré) dans la mise en œuvre de projets favorisant les échanges inter-écoles.

Les activités culturelles sont présentes dans toutes les écoles de la petite section au CM2. Les structures municipales animent de très nombreuses séances d'enseignement culturel, en classe, pour les élèves en présence de leur enseignant. Les interventions sont variées et sont présentées en début d'année aux enseignants.

À compter de la rentrée 2018, des interventions hebdomadaires d'enseignement culturel seront proposées à toutes les classes de CM2. Des classes « orchestre » ont été déployées lors du premier PEDT. Elles seront développées pour le deuxième. La volonté étant d'atteindre une classe orchestre par école élémentaire.

Les dumistes (titulaire du Diplôme Universitaire d'Intervenant Musique) se déplacent dans les écoles maternelles et élémentaires pour sensibiliser les enfants à la pratique du chant et à l'écoute de la musique. Leurs interventions ont considérablement augmenté et sont désormais proposées aux petits comme aux grands. La ville porte un projet culturel fort autour de la musique. C'est un outil de valorisation

personnelle, de lien social, de respect et d'écoute de l'autre, de persévérance, d'ouverture au monde et de canalisation pour tous les publics de la vie in utero jusqu'aux seniors.

Nouveauté 2015 :
les interventions pour
les maternelles à partir
des Petites sections

Les différents projets proposés par le conservatoire de musique et de théâtre ont permis d'obtenir des financements importants de la Direction Régionale de l'Art et de la Culture (DRAC).

Le théâtre Madeleine-Renaud propose une programmation variée de spectacles jeunes publics. Un spectacle gratuit est proposé à chaque classe de la ville sur le temps scolaire afin de permettre l'accès de tous les élèves au théâtre. Lors de ces spectacles, les artistes proposent des ateliers qui permettent aux élèves de s'approprier et de comprendre le spectacle. Ils rencontrent les enfants et échangent avec eux, les sensibilisant ainsi à la posture de spectateurs, ainsi qu'à l'expression et au développement de leur esprit critique. Les enseignants les préparent aux concerts.

Nouveauté
2015 - 2016

La médiathèque Les Temps Modernes propose des cycles d'interventions pour les enfants. Il est offert aux enseignants la possibilité de travailler avec les élèves sur l'Histoire de l'Art, la philosophie, l'histoire ou bien encore la musique au cinéma. La médiathèque ouvre également ses portes aux classes, pour toutes les activités liées aux livres et informent les enfants du fonctionnement des médiathèques.

90 % des CM2
sont partis en classes
transplantées en 2018

La Direction de l'Action éducative propose à tous les enseignants de CM2 un catalogue de classes transplantées (culturelles, sportives, scientifi-

ques,...) basé sur des critères fixés par les services de la ville, et l'inspecteur de circonscription afin de garantir des séjours de qualité à des tarifs abordables. La ville gère la partie administrative et la prise en charge d'une partie des dépenses. Les enseignants gèrent la partie pédagogique avec les organismes et les structures accueillant les enfants. La Direction de l'Action éducative a également la charge financière des écoles maternelles et élémentaires. A la demande des enseignants, elle passe les commandes de matériel en fonction du budget alloué à 100% par la collectivité. Les achats concernent les fournitures scolaires, les livres, le matériel pédagogique, le mobilier mais également les spectacles, la participation aux sorties scolaires, les cadeaux de Noël pour les maternelles, etc. **Les sommes attribuées doivent permettre l'achat de toutes les fournitures scolaires des enfants selon le principe de la gratuité et de l'équité de traitement des enfants de l'école publique.**

La ville de Taverny reste une des dernières villes du Val-d'Oise à conserver autant de postes d'ATSEM que de classes de maternelles. Les ATSEM, restent des agents de la collectivité. Elles accompagnent l'enseignant dans la gestion des groupes d'enfants et des activités proposées sur le temps scolaire. Depuis 2017, elles participent activement à la pause méridienne des enfants. Elles assurent ainsi une continuité affective qui permet au tout petit d'avoir le même adulte référent durant le temps scolaire et la pause méridienne. Elles sont également le lien entre les enseignants et l'équipe d'animation permettant ainsi de lier l'équipe éducative de l'école.

Le Centre Technique Municipal (CTM), accompagne les écoles dans leur projet. Les bus et leurs chauffeurs sont utilisés lors des temps scolaires pour conduire les enfants en sortie et quotidiennement pour les transferts et rotations pour la piscine et les gymnases amenant ainsi un confort aux enfants et à leurs accompagnateurs. Les équipes du CTM mettent aussi à disposition et installent le matériel nécessaire aux manifestations des écoles (stands, isolements, scène, tables, banc, sonorisation...).

B ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, MATIN, MIDI, SOIR

Afin de garantir un service de qualité, les activités encadrées sur le temps méridien et le temps d'accueil avant et après la classe dans chaque école sont déclarées en accueil de loisirs auprès de la DDCS. Cette déclaration contraint la ville à des taux d'encadrement, aux qualifications des encadrants, à la rédaction du projet pédagogique. Aucune obligation n'est imposée aux collectivités quant à ces déclarations. Les activités périscolaires sont des services facultatifs. Ils relèvent exclusivement de la volonté municipale. A Taverny, le choix est de se conformer aux prérogatives du Code de l'Action Sociale et des Familles en matière d'accueil d'enfants mineurs lors des temps périscolaires.

Nouveauté
2015 - 2016

LES ACCUEILS DE LOISIRS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE ET LOISIRS ÉDUCATIFS

Comme indiqué précédemment, les accueils de loisirs sont situés dans les écoles. Différentes activités sont proposées en fonction du moment, de la météo, de la saison, de la fatigue des enfants, de leurs souhaits, et des salles mises à la disposition des laissées en accès aux équipes d'animation dans les écoles.

Plus de 20 % des animateurs formés à des brevets ou des diplômes qualifiants des métiers de l'animation depuis 2015

Ces dernières rédigent chaque année un projet pédagogique répondant aux obligations réglementaires. Ce projet comprend une description de la structure, l'organisation d'une journée, les missions des animateurs, les objectifs pédagogiques de leur projet et les animations proposées aux enfants pour réaliser ces objectifs. Tous les projets sont disponibles dans les structures. À partir de 2018, ils seront publiés sur le site internet de la ville. Tous les objectifs doivent s'intégrer aux objectifs éducatifs du PEDT qui seront exposés plus loin. Chaque animateur est autonome et peut exercer sa liberté pédagogique tout comme les enseignants dans leur classe.

Chaque temps d'accueil est spécifique. Les accueils de loisirs doivent gérer des groupes composés d'individualités. Chaque enfant est différent, les besoins sont identiques. Ils ne s'expriment pas tous au même moment et leurs attentes divergent. À partir de ce constat, la description suivante des différents temps est une description normée qui peut, le cas échéant, ne pas convenir à un groupe donné. C'est alors dans le projet pédagogique que les aménagements seront inscrits.

Le temps du matin, de 7h15 à 8h30 est un temps de réveil. Les enfants ont accès aux jeux libres, à l'activité de dessin et aux jeux calmes. Les animateurs les accompagnent dans leur choix si nécessaire. Des espaces de lectures sont aménagés dans tous les accueils pour permettre aux enfants de se reposer et de se réveiller à leur rythme.

Le temps du midi, comme pour les adultes, est un temps de décompression. L'activité principale, de 11h30 à 13h30 est la prise du repas. La délégation de service publique en charge de la restauration scolaire est en cours de renouvellement. Un cahier des charges ambitieux mettant en valeur la qualité des produits, la pédagogie du bien manger est publié en attente de retour des dossiers de soumission des candidats. Il est important de dissocier la prise du repas chez les maternelles et les élémentaires. Les enfants de maternelles sont servis à table, ils déjeunent avec leurs animateurs et leurs ATSEM. Toutes les écoles élémentaires disposent d'un self, ce qui change le fonctionnement et l'approche alimentaire. Les animateurs sont également présents, mais la prise du repas et les échanges sont différents. Les places se libèrent au fur et à mesure, tout comme dans les restaurants d'entreprise. Les enfants profitent de ce moment pour discuter et échanger avec leurs pairs. Ces échanges leur permettent de décompresser de leur matinée de travail. Le reste du temps est dédié aux jeux. Des ateliers sont proposés dans toutes les écoles et tous les jours. En fonction de la configuration du site et du projet de fonctionnement de la structure, les propositions varient d'un accueil à l'autre. Les enfants sont libres de participer ou non aux ateliers. Ils sont nombreux à vouloir rester seuls avec leur groupe d'amis et gérer leur pause à leur guise. Il est notable que la présence, en continu dans un groupe et dans une activité cadrée, n'est pas conforme au rythme de beaucoup d'enfants. Pour les autres, des jeux sont organisés et proposés dans le cadre du projet pédagogique de la structure. Des commissions de menus sont organisées tous les deux mois. Les animateurs, les ATSEM, les agents de restauration, les parents d'élèves et en fonction des dates les enfants y sont associées pour adapter au mieux le service aux besoins des enfants.

Le temps du soir, contrairement à beaucoup de collectivités, est composé en maternelle comme en élémentaire d'un accueil, complété en élémentaire par de l'étude, au même tarif que l'accueil. Autre spécificité, le goûter est fourni par la ville, pour les maternelles comme pour les élémentaires. Les enfants, qu'ils fréquentent l'accueil ou les études, prennent tous leur goûter entre 16h30 et 17h. Tout comme la pause méridienne, ce temps de goûter est un sas de décompression après une journée d'école et d'apprentissage. À partir de 17h, les enfants de l'accueil peuvent participer à différents ateliers proposés par les équipes d'animation en fonction du projet de la structure ou rester en autonomie à jouer avec d'autres camarades dans les espaces dédiés. L'étude est proposée à tous les élèves à partir du CE1. Dans une salle de classe, les élèves sont surveillés et peuvent ainsi réviser leurs leçons pour le lendemain (l'arrêté du 23 novembre 1956 et la circulaire du 29 décembre 1956 ont précisé qu'aux cours élémentaires et moyens les devoirs doivent être faits dans l'horaire normal de classe et non plus à la maison ou en étude). A la rentrée 2017, suite au groupe de travail monté dans le cadre du PEDT, le taux d'encadrement de l'étude est descendu de 1 adulte pour 25 enfants à 1 adulte pour 20 afin de faciliter le travail des élèves et le suivi des adultes.

LE SERVICE DES SPORTS

Le service des sports, riche de 30 ans d'expérience, n'a cessé de diversifier ses interventions, qui se déclinent en plusieurs axes. L'école municipale des sports contribue également à lutter contre l'échec scolaire et à réduire les inégalités sociales et culturelles. C'est aussi un moyen d'intégration.

Le service des sports accueille 250 enfants âgés de 4 à 18 ans, dont 200 enfants dans la tranche 4/11 ans. La structure est ouverte du lundi au vendredi dans les équipements sportifs de la Ville.

Les éducateurs proposent la découverte et l'initiation à différentes pratiques sportives dans un but non compétitif. Le service des sports contribue à l'orientation sportive de certains enfants vers les clubs de la ville.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES LE SOIR, LE MERCREDI ET DURANT LES VACANCES

De nombreuses activités sont organisées sur le territoire de la ville. Ces dernières se font dans des structures municipales et par le biais d'associations.

Afin de permettre à tous les enfants d'accéder à la culture et au sport, quelles que soient les ressources familiales, les activités proposées par la ville, durant les temps périscolaire et extrascolaire, sont facturées selon une tarification directement proportionnelle aux revenus du foyer. De même, la ville apporte une aide financière à l'inscription des enfants âgés de 4 à 20 ans dans une vingtaine d'associations culturelles et sportives par le biais du dispositif « accès jeunes » pour les 4 – 20 ans (aide financière à l'inscription dans une vingtaine d'associations culturelles et sportives).

LA VILLE ORGANISE :

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Les activités encadrées le mercredi et pendant les vacances scolaires sont déclarées en accueil de loisirs auprès de la DDSC. Cette déclaration contraint la ville à des taux d'encadrement, aux qualifications des encadrants, à la rédaction de projets pédagogiques. Aucune obligation n'est imposée aux collectivités quant à ces déclarations. Les activités extrascolaires sont des services facultatifs. Ils relèvent exclusivement de la volonté municipale. À Taverny, le choix est de se conformer aux prérogatives de Code de l'Action Sociale et des Familles en matière d'accueil d'enfants mineurs lors des temps extrascolaires.

Le 20 juin 2018, Jean-Michel Blancquer, ministre de l'Éducation nationale, Françoise Nyssen, ministre de la Culture et Laura Flessel, ministre des sports, ont présenté le « plan mercredi ». Ce plan met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité les mercredis. L'Etat accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Source : www.education.gouv.fr



Tous les accueils sont déclarés auprès des services de la Cohésion Sociale et répondent à leurs critères. Il existe à Taverny trois formes d'accueil le mercredi et pendant les vacances.

a) Les accueils à la journée / le mercredi et pendant les vacances

Les accueils à la journée sont organisés et gérés par le service Périscolaire de la ville. Toutes les écoles ont la possibilité d'accueillir les enfants pendant ces périodes. Le choix des structures à ouvrir s'effectue en fonction du nombre d'enfants attendus et des espaces disponibles. Comme indiqué dans le constat, les établissements nécessitent des travaux d'entretien important.

Les accueils le mercredi sont répartis dans les différents quartiers de la ville de manière à ce que les sites ne soient pas à plus de 2 km de

l'école de l'enfant et que les maternelles et les élémentaires soient proches.

Le retour à la semaine de 4 jours scolaires à compter de la rentrée 2018 ne permet pas d'estimer la fréquentation des structures.

Les accueils sont ouverts de 7h15 à 19h (18h30 pendant les vacances) couvrant ainsi une amplitude horaire large compatible avec le rythme de travail des Franciliens.

Les familles peuvent amener leurs enfants jusqu'à 9h et venir les chercher à partir de 16h30, réduisant un peu la journée comparativement à une journée scolaire traditionnelle.

Des mini-séjours sont organisés tous les étés. D'une durée de trois à cinq jours, ils répondent à des objectifs variés comme faciliter la séparation, développer les relations de confiance entre les enfants, les familles et les animateurs, découvrir le patrimoine, permettre à des enfants de partir en vacances... Ils sont organisés par les animateurs du service.

b) Les accueils le matin avec repas

Le retour à la semaine de 4 jours scolaires fait émerger une nouvelle demande de prestation. Les familles ayant pris ou repris une activité professionnelle le mercredi matin se trouvent en difficulté pour garder leur(s) enfant(s). Le comité de suivi du PEDT en 2017/2018 a donc proposé au Conseil Municipal d'offrir une nouvelle activité complémentaire d'accueil de loisirs le mercredi matin avec repas, permettant ainsi aux familles, de venir chercher leur(s) enfant(s) à 13h30 et de bénéficier ainsi de l'après-midi pour un temps familial ou la participation des enfants à d'autres activités extrascolaires (municipales ou associatives). Ce service permet de respecter les besoins des familles mais surtout d'adoucir le rythme de vie collective des enfants, facilitant l'accès à des propositions associatives.

c) Les accueils dans les espaces de proximité / le mercredi et les vacances

La ville dispose de deux centres sociaux. Chacun propose des activités dans le cadre de son accueil de loisirs. Les activités sont proposées en cohérence avec le projet social du centre et intègrent les objectifs éducatifs du PEDT. L'accès au centre social est soumis à un dossier d'adhésion annuel. Ils sont ouverts à tous quelles que soient leurs ressources et leur lieu d'habitation. Les équipes des centres sociaux travaillent en transversalité avec les équipes du service Périscolaire et Loisirs éducatifs amenant ainsi une meilleure connaissance des publics et une cohérence éducative entre les services de la ville.

À la suite du retour à la semaine de 4 jours, scolaires, un des centres sociaux ouvrira un deuxième groupe CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) répondant ainsi aux besoins du secteur.

Les accueils de loisirs de la ville, qu'ils dépendent du service Périscolaire et Loisirs éducatifs ou des centres sociaux, proposent des activités adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme. Elles s'articulent autour de projets pédagogiques dont les grands principes consistent à :

- Favoriser l'émergence de la citoyenneté.
- Tendre à l'autonomie des enfants.
- Favoriser la créativité et l'imagination.
- Favoriser la socialisation tout en stimulant sa curiosité et son esprit d'initiative.
- Favoriser la participation et l'implication de l'enfant dans le groupe.
- Développer les échanges intergénérationnels.

Tout en :

- Respectant les étapes de son développement physique, affectif, social et intellectuel.
- Offrant des choix d'activités différentes.
- Permettant à l'enfant de choisir son activité.
- Permettant à l'enfant d'être acteur de ses loisirs.

LE SERVICE DES SPORTS

Pendant la période des vacances scolaires, le service des Sports devient une structure d'accueil. Elle organise des stages multisports destinés à deux tranches d'âge distinctes : les 6/11 ans et 12/18 ans.

L'ouverture, pendant les vacances scolaires, a pour objectif de permettre aux enfants et adolescents qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'activités sportives et de loisirs.

En moyenne, le service des sports accueille 400 enfants sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires.



Deux ETAPS interviendront tous les mercredis matin pour deux groupes fixes d'enfants âgés de 6 à 10 ans. Ils proposeront différents cycles d'apprentissages sportifs construits avec l'équipe d'animation de la structure et les enfants.

Ces interventions s'inscrivent dans la démarche d'offre au plus grand nombre d'enfants d'un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité les mercredis, de projets éducatifs ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ces ateliers seront proposés aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs tous les mercredis étant de ce fait exclus de toutes les activités d'enseignement extrascolaire dispensées le mercredi par les structures municipales ou associatives.

Dans une logique de continuité et d'évolution des apprentissages et de la vie du groupe, il sera fixe tout au long de l'année.

L'ATELIER MUNICIPAL D'ARTS PLASTIQUES

L'atelier municipal d'arts plastiques accueille entre 70 et 80 enfants de 4 à 11 ans tous les ans dans ces ateliers pour :

- Se faire plaisir en pratiquant régulièrement, dessin, peinture, volume, gravure, céramique, création numérique, film d'animation...
- Apprendre aussi à se poser des questions sur les arts visuels en général.
- Faire preuve d'imagination, de création, choisir entre les différentes techniques proposées, approfondir celles où l'on réussit le mieux, où l'on se sent le plus à l'aise.
- Enrichir sa culture en utilisant le vocabulaire propre aux arts visuels et en acquérant des notions d'histoire de l'art.
- Enfin, découvrir ensemble les ressources artistiques et culturelles du monde qui nous entoure, en organisant des visites d'expositions, en assistant à des conférences, en participant aux expositions des œuvres d'élèves.



Un professeur d'Arts Plastiques interviendra tous les mercredis matin pour un groupe fixe d'enfants âgés de 3 à 6 ans. Il proposera différents cycles d'apprentissages construits avec l'équipe d'animation de la structure et les enfants.

Ces interventions s'inscrivent dans la démarche d'offre au plus grand nombre d'enfants d'un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité les mercredis, de projets éducatifs ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Cet atelier sera proposé aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs tous les mercredis étant de fait exclus de toutes les activités d'enseignement extrascolaire dispensées le mercredi par les structures municipales ou associatives.

Dans une logique de continuité et d'évolution des apprentissages et de la vie du groupe, il sera fixe tout au long de l'année.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE THÉÂTRE JACQUELINE-ROBIN

Richard Wagner disait : « La musique commence là où s'arrête le pouvoir des mots »

Le conservatoire de musique a cette vocation universelle de promouvoir l'accès de tous à la culture mais aussi, de partager un langage commun.

C'est pourquoi il propose un cursus d'études ou des ateliers de pratique musicale pour tous les âges et tous les niveaux. Il intervient également au sein des crèches, des écoles, des collèges, des centres de loisirs et des centres sociaux avec de nombreux autres partenaires.

Le conservatoire de musique à rayonnement communal de Taverny, classé par l'Etat, a pour objectif de permettre à tous d'accéder à la pratique de la musique. Il accueille en 2018-2019 650 élèves.

Qu'on soit en cursus d'études ou en atelier de pratique musicale, le souci de qualité de la formation est constant, et la pratique collective particulièrement encouragée.

Mais le conservatoire est aussi beaucoup plus que cela : à travers ses actions auprès des crèches et des écoles, à travers la diversité des styles abordés, à travers ses partenariats, ses rencontres avec des créateurs et ses nombreuses manifestations publiques inscrites dans la programmation de la ville, il constitue un lieu d'échanges et de vie musicale pour tous les Taverniens.

L'équipe pédagogique

Les enseignants sont des artistes et des pédagogues de haut niveau.

L'équipe pédagogique est structurée en départements qui regroupent plusieurs disciplines.

LA MÉDIATHÈQUE LES TEMPS MODERNES



Un intervenant de la médiathèque accueillera tous les mercredis matin un groupe fixe d'enfants âgés de 3 à 6 ans et un groupe fixe d'enfants âgés de 6 à 10 ans. Il proposera différents cycles d'apprentissages construits avec l'équipe d'animation de la structure et les enfants.

Ces interventions s'inscrivent dans la démarche d'offre au plus grand nombre d'enfants d'un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité les mercredis, de projets éducatifs ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Ces ateliers seront proposés aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs tous les mercredis étant de ce fait exclus toutes les activités d'enseignement extrascolaire dispensées le mercredi par les structures municipales ou associatives.

Dans une logique de continuité et d'évolution des apprentissages et de la vie du groupe, le groupe sera fixe tout au long de l'année.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE :

Les services de la ville organisent de nombreuses manifestations dans lesquelles les enfants sont des acteurs importants. Qu'ils soient sur le devant de la scène ou destinataires d'animations, une place leur est toujours réservée. On peut voir une partie du travail des services, des écoles et de tous les partenaires, tout au long de l'année lors du forum des associations, de la fête des vendanges, des journées du patrimoine, de l'Ékiden-relais, du Téléthon, des festivités de Noël, des cross training en famille, des sorties familiales, des journées portes ouvertes, des kermesses, de la semaine de la parentalité, des courses de caisses à savon, du festival du cinéma, de la fête de la musique, du 13 juillet, etc.

LES ASSOCIATIONS :

Plus de 130 associations interviennent sur la ville dans les domaines suivants : Associations sportives, Associations culturelles, Associations de solidarité, Associations scolaires, Associations jeunesse, Associations seniors, Associations sur l'environnement, Conseils de quartier, Associations de jumelage, Associations d'anciens combattants. Financées et souvent hébergées par la ville, elles proposent un panel d'activités permettant à chacun de s'y épanouir.

5 L'EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS

Les contraintes professionnelles des parents ont pour conséquence la nécessité d'accueillir les enfants tôt le matin et tard le soir.

L'offre éducative proposée tout au long de la journée est plurielle et complémentaire. Il est nécessaire d'adapter cette offre au rythme de l'enfant tout au long de la journée.

C'est pourquoi l'accueil du matin et l'accueil du soir sont adaptés à son rythme et les propositions différentes. C'est également dans cet esprit que la pause méridienne a été améliorée de manière à permettre des conditions meilleures pour le temps du repas, des activités encadrées calmes sur la pause méridienne (ateliers – lecture – jeux de société – jeux collectifs dans la cour...) de manière à ce que la concentration de l'après-midi soit meilleure. Cela a nécessité le recrutement de plusieurs animateurs afin de garantir un encadrement d'un adulte pour 14 enfants en maternelle et pour 18 enfants en élémentaire.

Les petits de maternelle sont couchés dès 13h. Afin de favoriser ce coucher, ce sont les ATSEM et les animateurs qui les accompagnent au dortoir assurant ainsi une relation continue de confiance entre les enfants et les adultes lors des temps scolaires et périscolaires.



Les mercredis et les vacances



6 BILAN ET PERSPECTIVE DU PREMIER PEDT

A UNE VISION POLITIQUE

Le PEDT est un projet qui oriente la politique éducative d'un territoire, en l'occurrence de la ville. De ce fait, il doit être le reflet de la politique développée par le Maire et son équipe municipale.

Cette vision politique dans la manière de piloter les réunions de concertation avec les partenaires et dans la rédaction du document est un élément central du PEDT de Taverny.

B LE RETOUR DES ACTEURS

En décembre 2017, 5 questionnaires ont été envoyés aux parents d'élèves, aux enseignants, aux animateurs et aux ATSEM et deux versions ont été distribuées aux enfants :

- ▶ 1 questionnaire pour les parents d'élèves (2800 exemplaires)
- ▶ 1 questionnaire pour les enseignants (120 exemplaires)
- ▶ 1 questionnaire pour les animateurs et les Atsem (140 exemplaires)
- ▶ 1 questionnaire pour les enfants en classe (2100 exemplaires)
- ▶ 1 questionnaire pour les enfants en accueils de loisirs (1200 exemplaires)

Le nombre de réponses au sondage est de :

- ▶ questionnaire pour les parents d'élèves : 578/2800 (21 %)
- ▶ questionnaire pour les enseignants : 26/120 (22 %)
- ▶ questionnaire pour les animateurs et les Atsem : 43/140 (31 %)
- ▶ questionnaires pour les enfants en classe (GS-CM2) : 284/2100 (14 %)
- ▶ questionnaire pour les enfants en accueils de loisirs (GS-CM2) : 562/1200 (47 %)

LES PRINCIPALES TENDANCES :

a) Connaissance du PEDT

- ▶ Les enseignants, que ce soit en maternelle ou en élémentaire, ont la meilleure connaissance du PEDT. Cette majorité décline et s'inverse en ce qui concerne la connaissance des groupes de travail.
- ▶ Le constat est identique chez les animateurs et les ATSEM
- ▶ En ce qui concerne les parents, la tendance est largement inversée puisque pour près de 70% des parents ayant répondu au questionnaire, ils n'ont pas connaissance du PEDT ni des comités de suivi et 75% ont connaissance des groupes de travail.
- ▶ Les 14% d'enfants qui ont répondu à la question : « connais-tu le PEDT ? » ont répondu par la négative à l'exception de deux élèves.

b) Les prestations facultatives (interventions musique, mise à disposition des cars, éducateurs sportifs, artistes plasticiens, classes transplantées, cadeaux de Noël, spectacle gratuit, interventions à la médiathèque...)

▶ Près de 30% des parents en élémentaire et 50% des parents en maternelle ayant répondu au questionnaire n'ont pas connaissance des prestations facultatives proposées par la ville aux enfants sur le temps scolaire.

▶ Du côté des parents :

Les prestations les plus connues sont :

- Pour les élémentaires : les sorties en bus municipal, les séances de natation et les spectacles au théâtre Madeleine-Renaud
- Pour les maternelles : les sorties en bus municipal, les ateliers de la médiathèque, les spectacles et jouets de Noël

Les prestations les moins connues sont :

- Pour les élémentaires : les ateliers d'arts plastiques et les ateliers du conservatoire
- Pour les maternelles : les classes orchestre, chorale et transplantée (destinées au CM)

► Du côté des enseignants : les prestations les plus utilisées et connues sont les interventions de l'EMS, les séances de natation, les spectacles au TMR et les sorties en bus municipal.

► Les enfants quant à eux ont déjà bénéficié d'une sortie avec le bus municipal, des séances de natation et de la remise de dictionnaires. Tout comme pour les enseignants, ce sont les classes spécifiques qui sont les moins représentées dans les questionnaires (classe orchestre, classe chorale et classe transplantée).

c) Le degré de satisfaction

► En dehors des horaires scolaires du mercredi, les retours positifs et très positifs sont majoritaires sur toutes les questions posées aux parents.

► Pour les enseignants les retours font apparaître que les impacts de la réforme sont inexistantes voire négatifs sur les questions posées.

► Plus de la moitié des enfants apprécient le temps qu'ils passent à l'accueil, ¼ n'ont pas d'avis.

► Les animateurs, quant à eux, notent une légère amélioration de l'accueil des enfants et de la vision de leur mission éducative.

► Seuls 6% des enfants interrogés n'apprécient pas les activités facultatives contre 94% de satisfaction pour les autres enfants et 100% chez les enseignants ayant répondu.

d) Les thématiques éducatives

► Les trois thématiques les plus fréquemment citées pour répondre aux problèmes rencontrés par les équipes et les enfants sont :

- Pour les enseignants : La citoyenneté, la sécurité, l'art
- Pour les animateurs : Le sport, la citoyenneté, la sécurité
- Pour les enfants : Le sport, la science et la sécurité

Le retour des enfants sur les sciences ouvre vers des idées de nouveaux projets autour de la robotique notamment. La thématique du développement durable arrive juste après dans les questionnaires des enfants, là où l'autonomie est prônée par les animateurs et les enseignants.

C LE FONCTIONNEMENT DU PEDT

LES COMITÉS DE SUIVI

La volonté municipale est de porter un projet qui permette à tous les acteurs de s'investir dans l'éducation des enfants. Dans le projet, il est prévu de se réunir deux à trois fois par an pour aborder les sujets liés aux enfants.

La participation des parents d'élèves et des enseignants implique la mise en place de réunions. Tous les ans à la rentrée, les parents désignent leurs représentants. Les deux premières années, l'inspecteur a désigné les enseignants participants. Au fil du temps, les différents acteurs s'approprient le projet et manifestent de plus en plus l'envie d'y participer.

Pour tous les comités de suivi, il est proposé un ordre du jour reprenant les sujets travaillés depuis le dernier comité, les prochains dossiers à travailler, les points à arbitrer et les dates à retenir.

Le comité de suivi a trouvé un rythme de croisière de trois réunions par an : novembre, mars et mai. Il a pour objectif de discuter, d'évoquer et d'échanger sur les points relatifs à l'organisation des services et les prestations éducatives de la ville avant leur présentation au conseil municipal.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Lors de la rédaction du PEDT, il était prévu d'organiser trois groupes de travail, un entre chaque comité de suivi. Il devait y avoir un groupe par thématique éducative du projet. En novembre 2015, la France est secouée par une série d'attentats qui modifie considérablement le climat général.

Les groupes de travail de cette année-là se sont concentrés sur la mise en place du plan Vigipirate « alerte attentat », la citoyenneté, la place des parents à l'école. Tout au long de l'année, il a fallu mener ces nouveaux projets. La deuxième année, le travail a été organisé en fonction des sujets abordés l'année précédente. Deux groupes de travail se sont organisés simultanément de manière à répartir les tâches et éviter la surcharge de réunions dans le planning des parents d'élèves et des enseignants (toutes les réunions ont eu lieu en soirée).

Lors de ces groupes de travail (entre 8 et 12 personnes), les membres définissent les attentes et les besoins des enfants, des familles et des professionnels. Ils proposent des projets ou des évolutions dans les services de l'éducation. Pour la deuxième année du PEDT, deux groupes de travail se sont réunis trois fois chacun. Le premier avait pour objectif de mettre en place un système de réservation pour les activités périscolaires. Le deuxième concernait la poursuite du groupe né post-attentat sur la citoyenneté. Toute l'année les partenaires ont travaillé à la mise en place d'un forum de la citoyenneté destiné aux classes, aux accueils de loisirs et aux familles.

Pour la dernière année du PEDT, les groupes étaient concentrés sur le retour à la semaine de 4 jours. Basé sur ce bilan du PEDT, les familles, les professionnels et les enfants ont redéfini les attentes de chaque temps des enfants. Un groupe a travaillé sur les jours de la semaine et un autre sur le mercredi.

La remise à plat des rythmes scolaires (après concertation et vote des parents d'élèves lors des premiers conseils d'école 2017-2018, concertation auprès de tous les acteurs pour le choix des horaires, arbitrage des horaires en comité de suivi et vote en conseil municipal) a contraint à recommencer un travail déjà effectué il y a trois ans.

Des pistes d'évolution se sont précisées. Les parents se sont mobilisés de manière différente et se sont montrés plus autonomes. Ils ont préparé leurs réunions en groupe et ont chargé les représentants de porter leur parole.

LA RELATION AVEC LES PARTENAIRES

Le nombre important de partenaires impliqués dans le PEDT est un élément indissociable du pilotage de ce projet. La multiplicité des profils oblige à s'adapter à chacun d'entre eux.

La relation avec les parents d'élèves s'est construite au fil du temps. Il a fallu participer à de très nombreux conseils d'école pour expliquer le fonctionnement de la collectivité, les contraintes réglementaires et budgétaires. Aujourd'hui un groupe de parents d'élèves « ressources » accompagne le projet et tente d'améliorer la vie des enfants à Taverny. Partenaire historique, la relation avec les enseignants est un élément

indissociable de la vie des collectivités. Il a fallu trouver les interlocuteurs prêts à mettre en œuvre un projet commun. Les débats ont été longs. L'histoire de la ville et l'état vétuste des bâtiments scolaires n'ont pas aidé lors des premiers échanges. Pour faciliter la mise en œuvre du projet, il a été proposé de mettre en place un guide pour les directeurs d'écoles, des réunions régulières pour échanger sur différents sujets d'actualités. Il reste néanmoins des enseignants peu enclins à participer aux actions de la ville.

L'inspecteur de circonscription accompagne la ville sur les sujets liés aux enfants. Disponible et dans une démarche d'évolution, il a permis de tester et valider les dispositifs ci-dessus. Tout à fait conscient du principe de réalité financière et de l'étendue des projets à mettre en œuvre sur la ville, il fait preuve de pédagogie avec les enseignants et les familles. Véritable médiateur à disposition du service public, les résultats atteints ne l'auraient sans doute pas été sans son investissement.

Lors des premiers comités de suivi, trois associations étaient présentes. L'ampleur du travail à réaliser en interne n'a pas permis de travailler avec celles-ci.

Lors de la mise en place du PEDT, plusieurs entretiens téléphoniques ont eu lieu avec la CAF. Par la suite, les agents sont restés en contact. Ils n'ont pas participé aux comités de suivi ni au groupe de travail. Le constat est à peu près similaire avec la DDCS.

D L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

LES OBJECTIFS LIÉS AUX FONCTIONNEMENTS DU PEDT

Après un an et demi de recherche, le comité de suivi a trouvé son rôle. Il est devenu une véritable instance de concertation entre les principaux acteurs éducatifs. Il arbitre les propositions des groupes de travail et s'informe sur les dispositifs éducatifs possibles. Il a également pour mission de remonter les difficultés rencontrées par les enfants, les parents, les animateurs... Les membres du comité, au-delà de la participation aux réunions, ont un rôle permanent de relais et d'intermédiaires entre leurs pairs et les services de la ville.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le PEDT avait défini trois objectifs généraux et des objectifs opérationnels pour les atteindre. Ci-dessous sont indiquées les actions réalisées pour atteindre ces objectifs et les difficultés rencontrées dans la réalisation.

Assurer le bien-être de l'enfant

• En améliorant le temps de la pause méridienne.

- ▶ Taux d'encadrement permettant l'habilitation de ce temps comme accueil collectif de mineurs générant de lourdes difficultés de recrutement
- ▶ Formalisation d'ateliers: les animateurs ont proposé des activités variées pour les enfants tous les jours. La météo et le taux d'absentéisme des animateurs ont parfois freiné le développement des ateliers.
- ▶ Difficultés logistiques liées à la configuration des écoles, manque d'accès aux salles de classes, accueils de loisirs trop petits.

• En développant une offre de loisirs variés proposant une ouverture sur le monde et ses diversités culturelles.

- ▶ Projet des accueils: découverte des continents à travers plusieurs sujets
- ▶ Participation annuelle des accueils de loisirs au festival du cinéma
- ▶ Mise en place de nombreux projets sur l'ouverture aux autres dans les centres sociaux
- ▶ Maintien de toutes les activités extrascolaires proposées par les services municipaux (culture et sports)
- ▶ Difficulté avec les services municipaux non disponibles pour apporter une aide technique ou intervenir sur le temps périscolaire.

• En proposant à l'enfant d'être acteur.

- ▶ Prise en compte des choix des enfants dans la plupart des accueils
- ▶ Difficulté face à certaines configurations qui contraignent le fonctionnement des accueils et des écoles

Développer les activités liées à la citoyenneté, à l'écocitoyenneté et à la prévention

• En sensibilisant les enfants aux notions de citoyenneté et d'écocitoyenneté

- ▶ Mise en place de projet de potager dans certaines écoles
- ▶ Mise en place de récupérateurs d'eau dans certaines écoles
- ▶ Action nettoyage de la forêt
- ▶ Projets d'animation sur le tri et le recyclage
- ▶ Interventions solidaires

• En s'inscrivant dans la démarche Plan national nutrition santé (PNNS).

- ▶ Révision de la composition des repas.
- ▶ Mise en place d'ateliers avec une diététicienne.
- ▶ Manque de temps pour travailler l'éducation au goût chez les élémentaires, self trop petit, organisation des services rendant difficiles la mise en place d'actions pédagogiques d'éducation au goût.
- ▶ Mise en place de service à table chez les élémentaires le mercredi et pendant les vacances dès que les effectifs le permettent.
- ▶ Participation des ATSEM à la pause méridienne pour accompagner les enfants tout au long de la journée.

• En mettant en place des actions de prévention dans les structures municipales.

- ▶ Mise en place d'ateliers sur le sexisme et les préjugés avec le CCAS dans les accueils de loisirs.
- ▶ Programmation d'un spectacle collaboratif entre les enfants de l'accueil Jules Verne, les enfants de l'accueil maternelle de la ville de Saint-Leu-la-Forêt et des enfants de l'IME d'Ermont.
- ▶ Mise en place, suite au groupe de travail du PEDT, d'un premier « Forum de la citoyenneté ».
- ▶ Réalisation d'un spectacle inter-accueil de loisirs sur la citoyenneté au profit de l'association « Lisa Forever ».
- ▶ Mise en place de différents projets sur la place de la femme dans la cité.

Favoriser l'accès à la culture, à l'expression artistique et aux sports

• En développant le partenariat enseignants / animateurs / service Culturel / service des Sports

► Mise en place de différents projets partenariaux, jardin sonore, spectacles, kermesses, difficilement quantifiables. Les projets sont montés entre les partenaires mais ne sont pas communiqués au pilote du PEDT

• En maintenant les activités proposées sur le temps scolaire par les services municipaux

► Les enseignants, dans la grande majorité, apprécient la grande quantité de projets et activités que les services de la ville leur proposent. Il reste tout de même certains enseignants réfractaires aux propositions et qui ralentissent le déploiement des offres pour les enfants.

► Les intervenants municipaux: plus que le maintien des actions, la ville a développé les projets pour les enfants que ce soit pour les maternelles ou les élémentaires.

• En formant les équipes d'animation à différentes techniques

► Le temps de travail des animateurs a été harmonisé et des temps de préparation et de réunions ont été intégrés favorisant les échanges de pratiques.

► De projets d'animation ont été montés permettant l'échange de compétences entre tous les animateurs.

► Une vingtaine d'animateurs et de directeurs ont pu bénéficier de formations (BAFA, BAFA, BAPAAT et BPJEPS).

► La programmation de stages pendant les vacances (musique, sports...)

► L'offre du CNFPT non adaptée à la vie d'un service périscolaire pénalise la participation des agents aux formations proposées (manque de places, dates et lieux non adaptés)

• En favorisant les partenariats entre les accueils collectifs de mineurs et les associations.

► Les accueils de loisirs ont tenté de mettre en place différents partenariats avec les associations. Toutes n'ont pas donné suite. Le travail avec les associations ou les institutions est freiné par les démarches administratives et les disponibilités des bénévoles.

► Plusieurs actions interservices ont été réalisées. Outre l'intérêt technique de ces collaborations, les services municipaux apprennent aussi à se connaître et à proposer de nouvelles choses pour apporter un service adapté au public et de meilleure qualité.

► La ville a maintenu le niveau des subventions aux associations. Malgré cette aide financière, il n'y a eu que peu d'échanges entre les associations et les services.

E LES PERSPECTIVES

Il est proposé d'améliorer plusieurs points :

• Le temps accordé pour cette mission de manière à organiser plus de rencontres avec les différents services de la ville, les agents intervenants auprès des enfants et des familles, d'organiser des temps de formation sur les dispositifs éducatifs, de rencontrer les associations de la collectivité, de mettre à jour des outils de suivi plus précis.

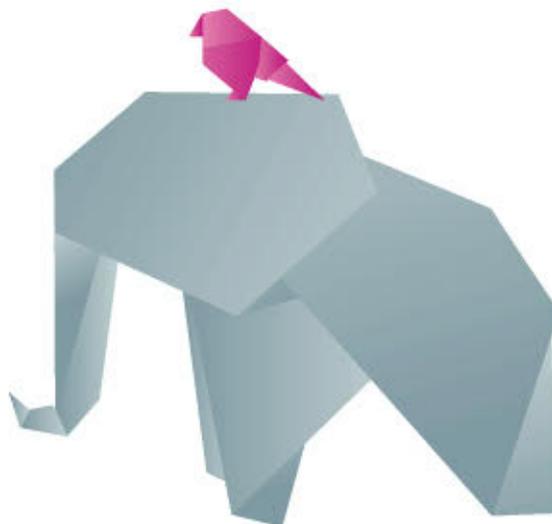
• De nouvelles passerelles pourraient être mises en place entre les associations et la ville permettant aux enfants dont les parents travaillent d'accéder à des activités extrascolaires spécifiques en club, soit par la mise en place de ramassage (pédibus, mini-bus) ou par l'accès à des espaces scolaires pour la pratique des activités. Des interventions le midi, le mercredi et/ou pendant les vacances dans les accueils de loisirs favoriseraient la découverte de nouvelles activités.

• Les outils de communication avec les familles pourraient être affinés. La mise en place d'un portail famille, d'une newsletter et du journal des accueils sont les premières étapes. Des formations pour toutes les équipes, les sensibiliseraient aux principes d'une bonne communication, à la formalisation des informations transmises aux équipes de façon à assurer une meilleure compréhension et une meilleure communication.

• La place des parents d'élèves s'est affinée ces trois dernières années. Il faudra assurer cet investissement, solidifier le socle des parents d'élèves référents. Pour atteindre cet objectif, des réunions d'échanges informels pourraient être organisées, comme pour les enseignants, entre les parents. C'est lors d'échanges de ce type que les relations de confiance et les projets peuvent se consolider.

• Les diagnostics sécurités des enceintes scolaires posés suite aux attentats de novembre 2015 ont conduits à la mise en d'un projet pluriannuel d'investissement financé dans le cadre du Fond interministériel de sécurisation et de prévention de la délinquance.

• Dans le cadre du plan mercredi, des partenariats avec les associations sportives pourront être mis en place pour qu'ils interviennent dans les accueils de loisirs pour des initiations et des découvertes.



CONTENU DU PEDT



1 LES AXES PRÉVUS DANS LE PEDT

L'ouverture au monde et à la société est une condition indispensable pour permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans son milieu de vie.

« Une civilisation sans culture fait des sociétés sans pédagogie » Louis Pauwels, *le droit de parler*, 1981. Tous les axes doivent permettre d'atteindre un objectif unique : Favoriser la réussite éducative.

A DÉFINITION DES OBJECTIFS PAR CATÉGORIE

Lors du groupe de travail relatif à la définition des objectifs du PEDT, trois grands aspects sont apparus. Tous concourent à favoriser la réussite éducative. Afin de permettre aux acteurs de situer leur(s) action(s) dans le PEDT, il a été décidé de développer des aspects techniques, des aspects de partenariat et des aspects pédagogiques pour tous les axes éducatifs du PEDT.

► LES ASPECTS TECHNIQUES // LES MOYENS

Pour assurer la réussite éducative des enfants, les besoins techniques sont importants. Comme indiqué dans le constat, l'état des bâtiments nécessite des travaux d'entretien nombreux. Les professionnels intervenant auprès des enfants ont besoin d'outils de travail en quantité suffisante et de suffisamment bonne qualité pour durer. Il est donc proposé de valoriser par ces objectifs le travail invisible de tous les

services de la ville qui concourent à la réussite éducative des Tabernaisiens, par la mise en œuvre de moyens humains ou matériels nécessaires à l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles.

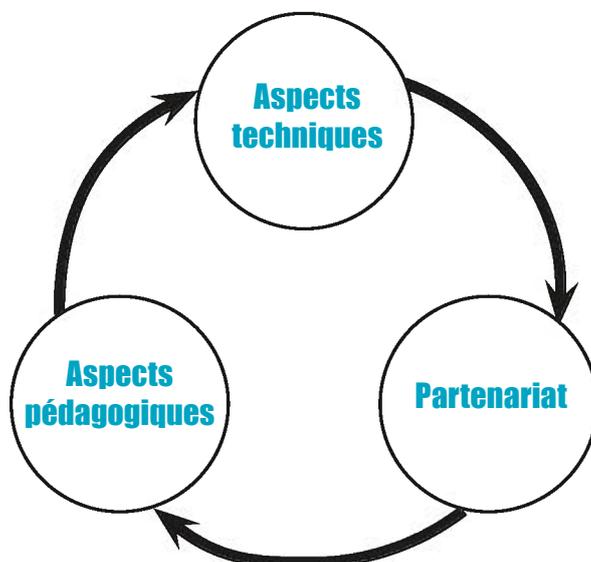
► LES ASPECTS DU PARTENARIAT // LES ACTEURS

Comme indiqué dans le bilan, les acteurs éducatifs, au sens le plus large, manquent de temps pour se retrouver et construire ensemble. Ce constat est vécu difficilement par les équipes souhaitant construire ensemble. La volonté de faire ensemble est notable pour beaucoup. Ces objectifs permettront de mettre en valeur le travail de certaines équipes, mêlant tous types d'acteurs éducatifs, en fonction d'un besoin particulier, dans l'intérêt des enfants et pour assurer un travail collégial agréable et efficace.

► LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES // LES ENFANTS

L'unique centre des préoccupations est l'enfant. Sans lui, le PEDT n'a plus de pertinence. Positionné au cœur de tous les échanges, il est rarement sollicité en tant qu'individu ou groupe d'individu. Ces objectifs repositionnent l'enfant comme acteur majeur du PEDT, que ce soit face à ses pairs ou face aux adultes. Il est fondamental de lui redonner sa place dans le projet et de prendre en considération ses besoins et ses attentes.

Le fruit du groupe de travail, composé d'animateurs, d'enseignants et de parents, sur la définition des objectifs par axes éducatifs est présenté ci-après sous forme de tableau récapitulatif.



B LES OBJECTIFS PAR AXES ÉDUCATIFS

	Assurer l'intégrité physique et morale de tous	Développer les actions liées à la prévention, à la citoyenneté et à l'éco-citoyenneté	Favoriser l'accès à la culture, aux sports et à l'expression artistique
LES ASPECTS TECHNIQUES	Assurer le bon fonctionnement des structures éducatives pour les 3/11 ans	Encourager les démarches liées à l'Agenda 21	Encourager et supporter les projets
	Favoriser la rénovation et la modernisation des équipements	Assurer la prévention des risques	Poursuivre la démocratisation du patrimoine culturel, naturel et sportif
	Tendre vers une équité dans la scolarisation de tous les élèves	Promouvoir les outils de prévention municipaux et locaux	Développer les enseignements spécifiques
LES PARTENAIRES	Favoriser les échanges entre les différents acteurs		
	Favoriser la mise en place de référentiels communs	Encourager les passerelles de travail préventives	Favoriser la mise en place de projets novateurs
	Mettre en place des normes de sécurité propres à chaque bâtiment	Favoriser les dispositifs de réussite éducative	Encourager l'apprentissage pluridisciplinaire
LES ASPECTS PÉDAGOGIQUES	Prendre en compte l'enfant dans toute sa dimension, affective, psychologique et sociale	Tendre vers une appropriation des notions de développement durable par les enfants	Favoriser l'expression de la créativité des enfants
	Favoriser l'intégration de chaque enfant	Encourager les démarches citoyennes au sein des établissements	Encourager les expériences
	Tendre vers une expérience positive de la vie en collectivité pour chaque enfant	Accompagner les enfants à prendre conscience de l'environnement dans lequel ils évoluent	Encourager les approches psychopédagogiques positives

L'enfant ne se construit pas seul. La vie de famille, l'école, les accueils de loisirs, les associations, les clubs sportifs ou artistiques, les séjours de vacances sont autant de lieux où il se construit. Les adultes qui l'accompagnent et l'aident à grandir et à se développer intellectuellement et socialement, les camarades qu'il côtoie sont les relais qui feront de lui un adulte épanoui et accompli. Seul un travail en concertation entre tous les acteurs éducatifs permettra de donner une cohérence dans son éducation.

Françoise Dolto disait : « *L'enfant est une personne* ».

Il cherche à s'accomplir en tant que tel. On peut considérer que ses besoins sont hiérarchisés en cohérence avec la pyramide de Maslow : besoins physiologiques, de sécurité (morale, affective et physique), d'appartenance, de reconnaissance et d'accomplissement personnel. Chaque élément, dépend des autres pour maintenir l'équilibre de la pyramide. L'ensemble constituant le bien-être ou l'accomplissement, représente l'intégralité des éléments qui sont pris en compte pour atteindre cet objectif.

Il est important que l'offre éducative proposée dans les temps périscolaires et extrascolaires soit définie en articulation et en concertation avec les projets d'école. Cela n'est possible que si tous les acteurs qui concourent à l'éducation de l'enfant qui interviennent sur les différents temps travaillent ensemble et coopèrent à des projets communs. Ainsi, l'offre pédagogique devient plurielle, complémentaire, enrichie et cohérente. Elle permettra d'éveiller, d'éduquer l'enfant avec plusieurs approches autour d'un même thème.

Cependant, afin de donner à chaque enfant la possibilité de progresser à son rythme, des activités pédagogiques encadrées (APE) sont proposées à des petits groupes ; certains enfants bénéficient d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) aussi bien sur le temps scolaire que sur la pause méridienne.

Les axes sont revus. Ils répondent tous aux besoins des enfants en tant qu'être humain et pourraient être mis en parallèle avec, notamment, la pyramide de Maslow dans la démarche d'accomplissement personnel.



Axe 1

Assurer l'intégrité physique et morale de tous : « l'enfant avec lui-même »

Il est rappelé que selon l'OMS le bien-être englobe les volets du bien-être physique, moral et psychique. Si l'on se réfère à la pyramide ci-dessus, on englobe dans cet axe les premiers points.

Axe 2

Développer les actions liées à la prévention, à la citoyenneté et à l'écocitoyenneté : « l'enfant dans la société »

Cet axe répond aux besoins sociaux. L'enfant doit pouvoir trouver sa place dans le groupe pour évoluer et grandir. L'école est un microcosme reprenant tous les codes de la société et ses multiples composants.

Axe 3

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et à la pratique artistique et sportive : « L'enfant avec les autres »

En permettant de découvrir un panel d'activités variées, il est donné à l'enfant la possibilité de découvrir de nouveaux horizons, de trouver sa place dans un groupe d'êtres semblables et ainsi de pouvoir atteindre le niveau 5 de la pyramide. Les nombreuses infrastructures sportives et culturelles de la ville participent largement à l'atteinte de cet objectif.

Les axes du PEDT sont développés dans l'annexe 1.

2 LA MISE EN ŒUVRE

PÉRIODES DE LA JOURNÉE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNÉES PAR LE PEDT :



- Le temps scolaire (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30)
- les accueils périscolaires (7h15-8h30, 11h30-13h30, 16h30-19h),
- les mercredis de 7h15 à 19h,
- les vacances scolaires de 7h15 à 18h30.

DURÉE DU PROJET

Trois ans maximum, renouvelable en fonction des évaluations réalisées par les acteurs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chaque structure développe, applique et communique son projet de fonctionnement, et son projet de structure, dans le lequel apparaît le règlement intérieur.

L'ARTICULATION DES TEMPS DE L'ENFANT

Afin d'articuler au mieux la journée, la Ville de Taverny souhaite axer son travail sur les différents temps de cette journée : Les temps périscolaires, les temps d'enseignement, et les temps de transition : de 8h20 à 8h30, de 11h20 à 11h30, de 13h20 à 13h30, de 16h20 à 16h30. Les alternances entre ces temps, durant lesquels l'enfant est avec des adultes différents, ayant des fonctionnements et des règles différentes sont anxiogènes. Chaque temps doit découler et préparer le précédent et le suivant. La cohérence d'organisation de l'équipe éducative est primordiale à ces moments précis.

- **Accueil du matin** : début de la classe à 8h30. Les enseignants arrivent 10 minutes avant pour l'ouverture des grilles (élémentaires) et l'accueil dans les classes (maternelles). Les animateurs accompagnent les enfants de l'accueil entre 8h20 et 8h25.

- **Pause méridienne en maternelle** : ouverture des portes à 11h20, les animateurs et les ATSEM prennent en charge les enfants demi-pensionnaires à 11h15. Les enseignants reprennent les enfants à 13h20. Les animateurs restent sur site jusqu'à 13h30. Pendant ces dix minutes, tous les adultes sont responsables : c'est le moment où les animateurs et les ATSEM font un retour sur les événements des deux dernières heures aux enseignants.

- **Pause méridienne en élémentaire** : ouverture des portes à 11h30, les enseignants gèrent le départ des externes. Les animateurs débutent leur service à 11h15 et prennent en charge les enfants demi-pensionnaires à 11h30. Les enseignants reviennent à 13h20 pour ouvrir les

grilles. Il est proposé que les animateurs raccompagnent tout ou partie des enfants dans les classes. Ils y seront donc jusqu'à 13h30. Il sera demandé aux animateurs pendant ces 10 minutes de permettre aux enfants de revenir au calme, facilitant ainsi l'apprentissage (chants, temps calme, échanges sur les activités du midi, relaxation...).

• **Accueil du soir et étude:** il est proposé d'organiser toutes les sorties de classe à 16h30, en maternelles ou en élémentaires.

3 LA COMMUNICATION

Dans chaque structure, les adultes qui accueillent et éduquent les enfants ont conscience de l'importance de la communication avec les familles. Des rencontres à thème, des réunions d'information, des débats, des expositions, des spectacles, des kermesses sont autant de moyens de créer du lien avec les familles. Ils favorisent la communication entre tous les éducateurs.

La présence de parents dans les conseils d'écoles, dans le comité de pilotage, puis dans le comité de suivi de la réforme, sont autant de moyens d'améliorer cette communication et de permettre aux familles d'être partie prenante dans ce PEDT. Il est important de faciliter leurs initiatives à l'origine de projets ou de propositions.

La multiplicité des acteurs de la journée de l'enfant engendre des obstacles dans la continuité des échanges. La communication entre les adultes sera formalisée comme suit:

- Mise à jour des doubles panneaux d'affichage extérieur dans chaque école: un pour les informations scolaires et un pour les informations municipales.
- Maintien de référent périscolaire dans chaque école qui parcourt l'intégralité de la journée de l'enfant et qui peut échanger aussi bien avec les parents, avec les enseignants, les atsem, les animateurs et le personnel d'intendance.
- Utilisation et mise à jour annuelle du mailing « parents d'élèves élus » pour transmettre les informations générales par voie dématérialisée.
- Site Internet de la ville.
- Newsletter éducation.
- Magazine municipal.
- Déjeuner avec les directions d'école.
- Etc.

Ces fonctionnements ont été élaborés en comité de suivi avec les parents d'élèves, les enseignants et les représentants administratifs et politiques de la ville. Il faudra être vigilant quant à la quantité et à la récurrence des supports pour ne pas noyer les informations et les rendre moins lisibles.

4 LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage:

Madame le maire,
 Mesdames et messieurs les adjoints au maire en charge des secteurs concernés (Éducation, Périscolaire, Culture, Sports, Vie associative),
 Monsieur le conseiller municipal délégué à la famille,
 Monsieur le directeur de la cohésion sociale du val d'oïse,
 Monsieur le directeur de la caisse d'allocation familiale du Val d'Oise,
 Mesdames et messieurs les représentants de la direction générale,
 Mesdames, messieurs, les responsables de services (Action Éducative, des Sports et de la Vie associative, Culture...),
 Monsieur l'inspecteur de circonscription,
 Monsieur le délégué départemental de l'Éducation nationale,
 Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves maternelles,
 Mesdames et messieurs les représentants de parents d'élèves élémentaires,
 Mesdames et messieurs les enseignants maternelles,
 Mesdames et messieurs les enseignants élémentaires,
 Mesdames et messieurs les représentants d'associations,

L'ORGANISATION DU PILOTAGE

La désignation des membres

Tous les ans, lors du premier conseil d'école est porté à l'ordre du jour, la désignation des représentants de parents d'élèves pour chaque école au sein du le PEDT. Chaque école dispose d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de classes dans l'école. Ils sont au nombre total de 29.

École	Nombre de classes	Nombre de représentants parents
Maternelles		
Anne Frank	3 classes	1
Belles feuilles	3 classes	1
Pagnol	3 classes	1
Doisneau	4 classes	1
Curie	6 classes	2
Perrault	5 classes	2
Croix rouge	4 classes	1
Goscinny	4 classes	1
Mermoz	4 classes	1
Jules Verne	5 classes	2
Élémentaires		
Pasteur	10 classes	2
Foch	10 classes	2
Pagnol	14 classes	3
Goscinny	14 classes	3
Mermoz	10 classes	2
Verdun	7 classes	2
La Plaine	5 classes	2

Les élus (13 en maternelles et 16 en élémentaires) constitueront des groupes de travail pouvant travailler en amont du groupe de suivi du PEDT.

Lors de la première réunion du PEDT de l'année les 29 représentants élus à l'issue des conseils d'écoles, éliront les deux représentants des écoles maternelles et les deux représentants des écoles élémentaires ainsi que leurs suppléants qui siègeront au comité de suivi du PEDT pour l'année scolaire. Ces quatre parents seront les relais entre les familles et la ville.

Le comité de suivi

Le comité de suivi est l'instance dirigeante du PEDT. Sa constitution multiple permet de représenter les attentes et les contraintes des acteurs éducatifs. Les membres du comité de suivi, relais de leurs pairs, abordent les sujets d'actualité à traiter sur le territoire. Ils sont sollicités dans la mise en œuvre des évolutions des services de l'éducation pour avis.

Les groupes de travail

Les groupes de travail se retrouvent en fonction de l'actualité et des sujets à aborder. Leurs compositions varient en fonction de la thématique et sont limitées à 12 personnes. Ces compositions sont décidées en comité de suivi.

Les coordinations internes

Les coordinations concernent les services municipaux de l'éducation. Ces réunions sont organisées et animées par le chargé de mission PEDT au sein de la collectivité. Ces temps de travail ont pour objectif de concentrer les retours d'expériences, d'harmoniser les pratiques et de concevoir les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le PEDT. La mise en œuvre du plan mercredi sera également abordée ainsi que son suivi et son évaluation.

L'ÉVALUATION DU PROJET :

SUIVI:

Des questionnaires d'évaluation seront envoyés une fois par an aux familles.

Des sondages seront réalisés sur des panels d'enfants dans les accueils de loisirs sur les différents temps.

Des repas et des petits déjeuners sont organisés dans chaque accueil et chaque salle de restauration. Ces repas et petits déjeuners sont ouverts à tous les parents d'élèves élus, atsem, enseignants et animateurs de l'école. Ils y retrouvent des élus de la municipalité. Ceci permet d'échanger sur des problématiques rencontrées par les acteurs de l'Éducation.

Des animations festives et conviviales seront organisées par tous les accueils et écoles, afin d'échanger de manière informelle avec tous les parents.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

DES AXES ÉDUCATIFS	
Quantitatif	
Nombre de projets mis en œuvre en lien avec les axes du PEDT	
Pourcentage d'enfants touchés par des projets en lien avec le PEDT	
Nombre de services ayant porté un projet dans le cadre du PEDT	
Nombre de services ayant porté plusieurs projets dans le cadre du PEDT	
Degré d'atteinte des objectifs de chacun des projets en lien avec le PEDT	
Nombre d'acteurs sollicitant un accompagnement pour le montage ou le suivi d'un projet en lien avec le PEDT	
Nombre de familles connaissant le PEDT	
Intégration du PEDT par tous les professionnels	
Intégration du PEDT par toutes les familles	
Etc	
Qualitatif	
Originalité des projets mis en œuvre	
Pertinence des projets mis en œuvre	
Motif de satisfaction des enfants	
Motif de satisfaction des professionnels	
Motif de satisfaction des familles	
Etc	



LISTE DES ANNEXES

(Mise à jour annuelle)

- Les axes éducatifs du PEDT développés
- Dossier « plan mercredi »
- Programmation des projets d'animation en réponse au PEDT des accueils collectifs
- Projets d'école
- Projets du service des Sports
- Projets du Conservatoire de Musique et de Théâtre Jacqueline-Robin
- Projet de la médiathèque Les Temps Modernes
- Projets du Théâtre Madeleine-Renaud
- Projet de L'AMAP
- Programmation culturelle
- Projets des associations
- Charte d'occupation des locaux
- Règlement intérieur des accueils périscolaires
- Guide de la rentrée
- Guide des enseignants - directeurs
- Guide des sports
- Guide Culturel
- Guide du TMR
- Guides des associations

DU FONCTIONNEMENT DU PEDT

Quantitatif

Nombre de réunions tenues
Nombre de projets initiés par le comité de suivi
Nombre de projets portés par les groupes de travail
Nombre de participants aux groupes de travail
Nombre de volontaires pour participer aux groupes de travail ou aux comités de suivi
Taux de participation des membres sur un an
Taux de participation des membres sur trois ans
Nombre de projets qui aboutissent à un passage et à une délibération du Conseil Municipal

Qualitatif

Motif de reconnaissance du travail des groupes de travail et du comité de suivi dans la communauté éducative
Impact des propositions du comité de suivi et des groupes de travail sur le quotidien des enfants
Motif de satisfaction des acteurs
Qualité des échanges entre les acteurs

DU PLAN MERCREDI

Quantitatif

Signature de la charte qualité « Plan Mercredi » par tous les partenaires
Le nombre d'enfants touchés par des parcours éducatifs le mercredi
Le nombre d'enfants touchés par des parcours éducatifs en temps scolaire
Nombre de projets multi-acteurs montés
Nombre d'enfants allant au bout d'un parcours éducatif

Qualitatif

Intégration des projets École/Accueil dans les conseils d'école
Évolution positive des relations entre les acteurs professionnels
Prise en compte de leur environnement par les enfants
Reconnaissance des animateurs en tant que piliers éducatifs des enfants
Reconnaissance des animateurs en tant que professionnels de l'éducation
Qualité des prestations ludo-éducative proposées aux enfants

COORDINATION DU PROJET

Élus de référence

Florence Portelli, maire de Taverny,

Nicolas Kowbasiuk, Adjoint au maire délégué à l'éducation, au Périscolaire et à la Petite enfance,

Elie Santi, conseiller municipal délégué à la Petite enfance et à la Famille

Service porteur

Service Périscolaire et loisirs éducatifs

Correspondants : Aurelia Roberge, responsable du service périscolaire

Renseignements

Adresse : Hôtel de Ville – 2 Place Charles-de-Gaulle – 95150 TAVERNY

Téléphones : 01 30 40 50 88 – 06 72 37 69 40

Adresses électroniques : aroberge@ville-taverny.fr

sscolaire@ville-taverny.fr

ANNEXE 1

Les Axes du PEDT

1. Assurer l'intégrité physique et morale de tous

a. Les aspects techniques

• Assurer le bon fonctionnement des structures éducatives pour les 3/11 ans

L'équipe municipale a fait le choix de répondre aux besoins et aux attentes des familles en matière de services éducatifs, aussi bien dans les thématiques culturelles, sportives, et pédagogiques. Pour assurer le maintien de ces services, la ville choisit de maintenir le personnel nécessaire à l'encadrement de ces activités facultatives et les budgets de fonctionnement permettant aux équipes de travailler pour et avec les enfants. Les montants alloués à ces services au bénéfice d'actions d'éducation sont importants. La réussite éducative passe par la possibilité donnée à chaque enfant de découvrir son domaine de prédilection, domaine dans lequel il pourra s'épanouir et trouver sa place dans le groupe.

Il en va de même pour l'achat des fournitures scolaires des enfants. La ville prend en charge l'achat du matériel scolaire nécessaire aux enseignants. Ces sommes importantes permettent aux écoles de fonctionner tout au long de l'année et de proposer aux enfants en plus de la fourniture des produits scolaires de base (cahiers, livres, stylos, feutres, peinture...), des sorties, des spectacles, des transports, des classes transplantées, mais également la mise à disposition de matériel. La ville étudie également les demandes spécifiques de projets présentés par les enseignants.

Plus qu'un financeur, elle tente, dans la mesure de ses moyens, d'être l'accompagnateur et le facilitateur dans la mise en œuvre des projets des enseignants.

• Favoriser la rénovation et la modernisation des équipements

Dans le cadre des missions déléguées aux collectivités, il appartient à ces dernières d'assurer l'entretien des bâtiments communaux dont font partie les écoles. Les structures éducatives sont complétées par les sites dédiés à des actions éducatives comme le conservatoire de musique, les gymnases, l'AMAP... L'engagement financier de la collectivité pour accueillir les enfants et les acteurs éducatifs constitue un investissement important représentant une part importante du budget communal. Sans ces investissements peu visibles et longs, les services fonctionneraient avec plus de difficultés.

• Tendre vers une équité dans la scolarisation de tous les élèves

Les bâtiments sont tous différents. Le taux d'occupation de l'école varie en fonction des quartiers. Les budgets de fonctionnement gérés par la ville sont les mêmes pour tous mais les investissements dépendent du degré d'urgence des travaux à effectuer. La participation des familles aux coopératives diffère de site en site. Les projets portés par les équipes éducatives changent en fonction de la sensibilité des acteurs qui les portent. Envisager l'égalité de traitement serait utopique mais tendre vers des conditions d'accueil équitables et justes entre tous les enfants faciliterait le quotidien des enfants.

b. Les aspects de partenariat

• Favoriser les échanges entre les différents acteurs

Lors des échanges en groupe de travail ce point était prédominant. Face aux incompatibilités d'emploi du temps des acteurs, les animateurs sont avec les enfants quand les parents travaillent et que les enseignants sont en repos, les enseignants travaillent lorsque les animateurs sont en repos. Les ATSEM travaillent en classe pendant les temps de réunion des animateurs. Les encadrants techniques n'ont pas les mêmes emplois du temps que les équipes d'animation. Il est donc très difficile de fixer des temps de coordination des acteurs entre eux. Par le biais de différentes options, chaque équipe pourra réfléchir aux moyens les plus adaptés pour trouver le temps de travailler ensemble en dehors de la présence des enfants. Ils permettraient de fixer des objectifs, des règles communes à tous, dans l'intérêt des enfants.

• Favoriser la mise en place de référentiels communs

Les enfants ont besoin de cadre pour évoluer. Les règles sont fixées par les adultes encadrants. En fonction des autorisations, préconisations et interdictions, elles peuvent varier. Il est nécessaire de prendre le temps, en début d'année scolaire, de déterminer l'ensemble des règles de vie dans le bâtiment, quel que soit le temps d'accueil de l'enfant et la profession de l'adulte qui l'encadre. Cela aiderait les enfants et amplifierait les bienfaits de la cohérence éducative des adultes en direction des enfants.

• Mettre en place des normes de sécurité propres à chaque bâtiment

Un fonctionnement unique pour toutes les structures est impossible. De nombreux paramètres doivent rentrer en ligne de compte pour établir un fonctionnement et les règles qui s'y associent. Des grandes lignes communes à tous sont fixées. Les règles de sécurité doivent être connues de tous quelle que soit l'heure de la journée. Chaque plan de sécurité doit être adapté aux nombres d'enfants accueillis. En fixant ce cadre et en le communiquant à tous les intervenants, il sera plus simple pour les adultes de se retrouver dans le fonctionnement et d'assurer une sécurité maximale pour les enfants.

c. Les aspects pédagogiques

• Prendre en compte l'enfant dans toute sa dimension, affective, psychologique et sociale.

La première mission des acteurs éducatifs est d'assurer la sécurité des enfants. Pour cela, il convient de considérer que la sécurité des enfants comporte plusieurs domaines. Régulièrement ramené à la sécurité physique et à la réponse aux besoins primaires, la sécurité n'est complète et permet à l'individu de se développer qu'à la double condition que sa sécurité affective et sociale soit assurée.

• Favoriser l'intégration de chaque enfant

La loi de 2005 sur l'inclusion scolaire garantit le droit à la scolarisation pour tous. Néanmoins, les moyens mis en œuvre pour accompagner les équipes et accueillir chaque enfant dans toute sa spécificité, restent difficiles à obtenir. De ce fait, des enfants nécessitant un accompagnement individuel sont accueillis sur la seule bonne volonté des équipes encadrantes. Face à ce constat, l'équipe municipale en lien avec sa mission ville-handicap, finance des postes d'accompagnant. L'accueil de ces enfants doit prendre en compte l'intérêt de tous, sans nuire aux autres. Face aux comportements violents de certains, des dispositifs doivent encore être déployés. Des actions de formations pour



les adultes, adaptées à chaque situation, des temps de régulations et d'échanges de pratiques entre les acteurs éducatifs ont été envisagés lors des groupes de travail avec les enseignants et les parents d'élèves.

• **Tendre vers une expérience positive de la vie en collectivité pour chaque enfant**

Tous les enfants sont différents face à l'expérience de la vie en collectivité. Pour certains, aucune difficulté, pour d'autres, la vie en collectivité à l'école, à l'accueil de loisirs, au sport est une épreuve complexe, douloureuse, voire traumatisante. Sans difficultés particulières d'apprentissage, ces enfants sont en souffrance. Il est du devoir de l'adulte de prendre en compte le vécu et la sensibilité de chaque enfant sans corrélation avec ses résultats scolaires, afin de ne pas faire de l'école un souvenir amer. Prendre en compte la sensibilité des enfants dans la mise en place d'actions, d'enseignements ou d'animations, permettra de renforcer leur confiance en l'adulte et de se construire positivement.

2. Développer les activités liées à la citoyenneté à l'écocitoyenneté et à la prévention

a / Les aspects techniques

• **Encourager les démarches liées à l'Agenda 21**

La ville est engagée dans une démarche d'Agenda 21 prenant en considération les trois dimensions du développement durable : social, économique et écologique. Le principe même d'un agenda 21 indique l'importance portée à ce qui se passera dans l'avenir. En conséquence, il paraissait indispensable d'y associer les adultes de demain que sont les enfants. Les volets étant divers et variés, chaque acteur pourra, en fonction de sa sensibilité, de son constat et de ses objectifs, proposer des projets ou des actions liées à l'agenda 21. Les services de la ville seront alors sollicités pour accompagner le porteur dans sa construction et dans sa mise en œuvre dans la limite des ressources que peut déployer la ville.

• **Assurer la prévention des risques**

Avec l'évolution exponentielle de la société moderne, de plus en plus de risques apparaissent au quotidien. Qu'il s'agisse de santé, de sécurité, d'usage... des dispositifs existent pour sensibiliser les publics à ces différents sujets. De nombreuses actions sont déjà portées par les écoles et les services de la ville. Certaines visent directement les enfants, d'autres des adultes, d'autres encore concernent les bâtiments. La connaissance des dangers étant jusqu'à présent le meilleur des outils de prévention et celui-ci favorisant également l'esprit critique faisant d'un citoyen un individu libre de sa pensée, l'équipe municipale souhaite développer et encourager, ces démarches à la fois techniques et humaines de prévention.

• **Promouvoir les outils de prévention municipaux et locaux**

Dans la continuité de l'objectif précédant, le service Prévention et la Police Municipale, accompagnés par la Direction de l'Action éducative, ainsi que les centres sociaux mettent régulièrement en place des outils de concertation, de médiation, de construction pour accompagner les familles et les usagers dans leurs démarches individuelles éducatives. Ces actions et le temps associés à leur construction fait partie intégrante des moyens mis en œuvre par l'équipe municipale au profit des acteurs éducatifs, des enfants et de leur famille.

• **Favoriser les échanges entre les différents acteurs**

Lors des échanges en groupe de travail ce point était prédominant. Face aux incompatibilités d'emploi du temps des acteurs, les animateurs sont avec les enfants quand les parents travaillent et que les enseignants sont en repos, les enseignants travaillent lorsque les animateurs sont en repos. Les ATSEM travaillent en classe pendant les temps de réunion des animateurs. Les encadrants techniques n'ont pas les mêmes emplois du temps que les équipes d'animation. Il est donc très difficile de fixer des temps de coordination des acteurs entre eux. Par le biais de différentes options chaque équipe pourra réfléchir aux moyens les plus adaptés pour trouver le temps de travailler ensemble en dehors de la présence des enfants. Ils permettraient de fixer des objectifs, des règles communes à tous, dans l'intérêt des enfants.

• **Encourager les passerelles de travail préventives**

Il revient à chaque professionnel de maîtriser les dispositifs liés à ses pratiques. Tous les membres du réseau éducatif reçoivent les mêmes familles et rencontrent parfois les mêmes difficultés. Organiser des rencontres régulières, entre les différents professionnels pour aborder plusieurs sujets problématiques amenant à une réflexion sur des cas particuliers ou sur des comportements plus répandus permettrait une vision plus large et diminuerait le sentiment d'isolement et d'impuissance face à des dossiers délicats.

• **Favoriser les dispositifs de réussite éducative**

L'objectif général et générique du PEDT, auquel tous les autres concourent, est de favoriser la réussite éducative de tous les enfants. Certains dispositifs, comme le CLAS ou DÉMOS, sont spécifiquement conçus pour favoriser la réussite éducative d'enfants issus des quartiers prioritaire en politique de la ville. Favoriser la mise en place de ces dispositifs dans les deux quartiers de la ville concernés (les Sarments et les Pins), notamment par le biais des deux centres sociaux implantés dans ces quartiers permet, au-delà de la valorisation du travail et du rôle des centres sociaux, d'accompagner individuellement ou quasi individuellement des enfants, pouvant présenter plus ou moins de points communs avec des enfants en situation de décrochage scolaire.

b. Les aspects pédagogiques

• **Tendre vers une appropriation des notions de développement durable par les enfants.**

La modification des comportements est longue et difficile. Faire des enfants des citoyens formés à l'environnement, social, économique et sociologique du monde dans lequel ils évoluent est un gage de réussite. Empathiques, les enfants sont sensibles à tout ce qui les entoure. Ce type de projets, d'ambitions éducatives, peuvent être développés dans tous les moments de vie collective des enfants. Les temps d'éducation informelle, principalement consacrés à la vie collective et aux notions de vivre ensemble sont tout à fait adaptés à ce type de message.

• **Encourager les démarches citoyennes au sein des établissements.**

L'école est le premier microcosme social dans lequel évolue l'enfant. Y sont représentés tous les types de comportement humain. On y distingue plusieurs profils. Tous les traits de personnalité constituent l'ensemble d'un groupe et amènent à des situations qui nécessitent des règles communes dans l'intérêt de tous. Inclure les enfants dans les réflexions sur ces règles ou toute autre démarche prenant en consi-



dération l'intérêt du groupe plutôt que l'intérêt individuel, pourrait avoir pour incidence de développer chez les enfants un comportement altruiste permettant de diminuer l'individualisme et l'égoïsme, voire l'égoïsme de plus en plus présent dans notre société.

• **Accompagner les enfants dans la prise de conscience de l'environnement dans lequel ils évoluent**

Dans la continuité des deux précédents objectifs, pour permettre aux enfants de grandir et de s'intégrer dans le monde dans lequel ils évolueront en adulte, en toute sécurité, il est préférable, dans le respect de l'éducation dispensée par les familles, d'informer les enfants sur les risques et les dangers qui les entourent. Informer ne signifie pas effrayer ou envenimer des situations. De nombreux sujets envahissent les informations quotidiennes, comme les dangers d'Internet, le problème de surpoids, la violence et le racket à l'école, le sexisme, la ségrégation, le terrorisme, les PPMS... le tout, avec parcimonie pour ne pas tomber dans une spirale négative et anxiogène.

3. Favoriser l'accès à la culture, à l'expression artistique et aux sports

a. Les aspects techniques

• **Encourager et supporter les projets**

Les acteurs éducatifs au contact des enfants tout au long de la journée, sont, par leur technique et leur vision aiguës des attentes et des compétences des enfants, force de proposition dans la mise en œuvre de projets innovants, au bénéfice des enfants de leur structure. Un projet initié et porté par un acteur engagé et volontaire facilite la sensibilisation des enfants et leur adhésion au projet en améliorant d'autant plus les résultats. Valoriser les projets novateurs portés par ces professionnels, les accompagner dans leurs démarches ne peut que favoriser le développement des enfants, l'estime de soi et maintenir l'attrait que Taverny peut avoir pour les professionnels de l'éducation.

• **Poursuivre la démocratisation du patrimoine culturel, naturel et sportif**

Taverny dispose d'un patrimoine, riche et varié. Les enfants connaissent principalement le quartier dans lequel ils vivent et vont à l'école. Leur permettre de découvrir pleinement le patrimoine de leur ville au sens large leur permettra plus aisément de s'intégrer plus tard dans la vie de la ville, de développer des comportements civiques à l'égard des biens communs et de s'identifier aux groupes auxquels ils appartiennent. Le patrimoine étant varié, il pourra également permettre à chacun de trouver le domaine dans lequel il est le plus à l'aise révélant peut-être ainsi des talents insoupçonnés. Chaque enfant pourra ainsi découvrir des activités qui sortent du cadre habituel des propositions familiales et élargir ses expériences.

• **Développer les enseignements spécifiques**

On a constaté que le système scolaire ne correspondait pas à la totalité des enfants. Les apprentissages des fondamentaux, quelle que soit la méthode adoptée par l'enseignant est difficile pour certains enfants. Il est également prouvé, que la pratique d'une activité régulière, musique, théâtre, sports, arts plastiques... met en avant certains enfants, et facilite par la suite leur apprentissage en classe. Ces interventions spécifiques permettent d'activer d'autres zones du cerveau bénéfiques pour l'enseignement des autres matières.

Il est également noté que malgré les objectifs de la réforme Peillon, de nombreux enfants sont exclus d'activités extrascolaires. Seul le temps scolaire permet de toucher 100% des enfants d'une classe d'âge, c'est pourquoi l'équipe municipale propose de développer en partenariat avec les services de l'Éducation nationale des classes spécifiques où des professeurs et intervenants spécialisés interviendront toutes les semaines en classe avec l'enseignant pour dispenser leur matière (musique, chant, théâtre, arts plastiques...).

• **Favoriser les échanges entre les différents acteurs**

Lors des échanges en groupe de travail ce point était prédominant. Face aux incompatibilités d'emploi du temps des acteurs, les animateurs sont avec les enfants quand les parents travaillent et que les enseignants sont en repos, les enseignants travaillent lorsque les animateurs sont en repos. Les ATSEM travaillent en classe pendant les temps de réunion des animateurs. Les encadrants techniques n'ont pas les mêmes emplois du temps que les équipes d'animation. Il est donc très difficile de fixer des temps de coordination des acteurs entre eux. Par le biais de différentes options chaque équipe pourra réfléchir aux moyens les plus adaptés pour trouver le temps de travailler ensemble en dehors de la présence des enfants. Ils permettraient de fixer des objectifs, des règles communes à tous, dans l'intérêt des enfants.

• **Favoriser la mise en place de projets novateurs**

Travailler ensemble crée une émulation positive, les uns se nourrissant des forces et des compétences des autres. Baigner dans un environnement où les sollicitations sont multiples : les acteurs éducatifs foisonnent d'idées à mettre en œuvre pour les enfants. Les expérimentations en matière d'Éducation sont nombreuses. Pour l'équipe municipale, accompagner, dans la mesure de ses moyens humains, techniques et financiers, des projets novateurs pour les enfants dans les structures éducatives est un gage de confiance auquel il faut ajouter une réelle conviction que toutes les expériences sont instructives.

• **Encourager l'apprentissage pluridisciplinaire**

Chaque individu est différent et se développe par la pratique de disciplines qu'il maîtrise. Les structures éducatives proposent un panel d'activités complémentaires, variées. Les enfants ne sont pas tous sensibles aux mêmes supports. Dans une démarche de découverte et d'accomplissement personnel permettant à chaque enfant de trouver son champ de prédilection, il pourra s'affirmer en tant que personne avec toutes ses qualités. Il paraît fondamental de soutenir les équipes éducatives dans les démarches d'enseignements multiples mêlant plusieurs disciplines.

b. Les aspects pédagogiques

• **Favoriser l'expression de la créativité des enfants**

L'enfant dans son développement a besoin de créer, de faire fonctionner son imagination. Ces phases où il laisse libre court à sa créativité sont favorables à son apprentissage scolaire. La mise en place de temps non formel libre sans activité est un moyen d'atteindre cet objectif. L'ennui est un facteur de créativité.

La flexibilité du cadre, la différenciation de chaque individu dans la gestion du groupe peuvent également être proposées lors des différents temps de l'enfant en fonction des individus composant le groupe.



• Encourager les expériences

L'entrée à l'école est pour la plupart des enfants la première expérience de vie en collectivité. Les expériences permettent de grandir et c'est aussi un des objectifs de l'école. Le cadre fixé par le collectif, bien que rassurant, doit néanmoins permettre des espaces de liberté pour qu'ils fassent leurs propres expériences. Les adultes peuvent également initier des projets et des fonctionnements permettant à chaque enfant de développer son autonomie dans le groupe afin qu'il s'essaye à de nouvelles pratiques techniques propices à son enrichissement.

• Encourager les approches psychopédagogiques positives

La psychopédagogie positive permet par le biais d'encouragements, la valorisation de la réussite ou encore le dépassement et l'estime de soi. Ces outils éducatifs éloignés des systèmes classiques de notation et d'évaluation peuvent être complémentaires des programmes scolaires établis par le ministère de l'Éducation nationale laissant ainsi libre la démarche pédagogique de l'enseignant. Plus simple à mettre en œuvre dans le cadre d'activités péri ou extrascolaires, ces approches peuvent débloquent certains apprentissages scolaires. En sensibilisant les enfants à ces méthodes, ils peuvent également s'en saisir, encouragés par les adultes, et l'utiliser comme mode de communication entre eux, dans un esprit de bienveillance et de valorisation des uns envers les autres.



ANNEXE 2

Les projets des accueils 2018/2019.

